

Jules Alingete Key en danger de mort

LES FAITS. Le 20 juin 2026, le Procureur Général du Parquet Général près la Cour de Cassation Firmin Mvonde Mambu signe et diffuse un ordre d'interdiction de sortie du territoire nation-

nal adressé au Directeur Général de la Direction de Migration avec copie réservée à toutes les Autorités concernées du pays (ministre d'État, ministre de la Justice et Garde des Sceaux, Conseiller Spécial du Chef de l'État en matière de Sécurité, Administrateur Général de l'Agence Nationale de

Renseignements, Commissaire général de la Police Nationale congolaise, Sous Chef d'État-major du Renseignement). L'ordre n°2403/D.023/28177/PGC-CAS/MVM/MUK/2026 vise huit «présomés auteurs d'infractions» dont quatre d'une même famille d'origine indienne, à la tête d'un conglomerat

d'entreprises dont la première banque commerciale du pays, Rawbank, Mustafa Rawji, Mazhar Rawji, Uzair Rawji, Zain Rawji, celle du patron honoraire de l'Inspection Générale des Finances, Jules Alingete Key et son épouse, Nanu Mukawa (alias Nanu Alingete), deux noms, Kiala Ndom-

bele et Jok Oga Ukelo. L'ordre d'interdiction de sortie décline les «chefs des infractions» retenus contre ces personnes. Elles sont «poursuivies des chefs des infractions de corruption, de faux commis en écriture et de blanchiment de capitaux prévues et punies res- (Lire suite page 7).

THE INTERNATIONAL DRC LEADING NEWSPAPER

international

SINCE 1989

N°1669 | Jeudi 23 juillet 2026 | 20 pages €7 \$8

Le dialogue à quel prix?

Où se terre le problème? Parmi les Evêques congolais qui publiquement, solennellement, incroyablement vantent Kagame quand Kagame détruit publiquement, solennellement, incroyablement le Congo et annonce un projet d'annexion définitive à son pays



des territoires congolais qu'il dit et répète lui appartenir, quand Kagame détruit les Evêques rwandais, leur cloue le bec sans que cela ne pousse quiconque sur terre à ouvrir la bouche et à en dire un mot? Puisque le dialogue est annoncé, quel va en être le prix à payer par le Congo? (Lire page 2).

La ministre Nyange Ndambo veut que le Congo cesse d'être «un géant endormi»

Marie Nyange Ndambo, la ministre de l'Environnement, du Développement durable et de la Nouvelle Économie du Climat ne mâche pas ses mots. Sur le marché Carbone, articule-t-elle, «le Congo est un géant

endormi». Par son bassin et ses vastes ressources naturelles (62,58 % des forêts du Bassin du Congo ; 75 % des tourbières du Bassin du Congo ; 50 % d'eau douce d'Afrique, des magroves, des zones humides qui contribuent significativement à la

régulation du climat mondial, etc., le pays dispose d'un avantage comparatif unique pour générer des crédits carbone. Par sa forêt équatoriale, son réseau hydrographique, sa biodiversité et ses minerais stratégiques, le pays est un véritable Pays-Solution

dans la réponse mondiale au changement climatique. Sur papier, sa capacité de mobilisation financière est supérieure à celle de nombreux États déjà actifs. La Banque Centrale évalue ces ressources à plus de 23.000 milliards de \$US. Mais voilà : le

pays accumule dix ans de retard. Depuis l'Accord de Paris (2015), le Congo ne dispose pas d'une loi spécifique sur le marché Carbone. Un retard qui prive au pays de revenus substantiels et fragilise sa position à l'international. (Lire pages 12 et 13).

Dialogue, à quel prix?

Le problème du Dialogue annoncé le 17 juillet par le Président de la République Félix-Antoine Tshisekedi Tshilombo à une délégation d'évêques des Églises Catholique, du Christ au Congo, de Réveil du Congo, de la Communauté musulmane du Congo, ce n'est pas des dirigeants des Églises congolaises qui vantent publiquement, solennellement, incroyablement Paul Kagame devant des médias quand Paul Kagame, le président du Rwanda, détruit publiquement, solennellement, incroyablement le Congo, et qu'il annonce un projet d'annexion définitive des territoires congolais à son pays, qu'il dit et répète sans cesse désormais lui appartenir, quand Paul Kagame détruit les évêques de son pays, le Rwanda, leur cloue le bec, évince ses opposants sans que cela n'émeuve personne sur terre.

Le problème du Dialogue annoncé ce n'est pas sa tenue ou sa non-tenue - en démocratie, le dialogue est permanent et, face à une crise, le dialogue rapproche et soude les hommes, assure l'unité - mais l'unité ne fait nullement reculer l'agression. Qui ne penserait à l'Ukraine si unie politiquement, patriotiquement autour de son président Volodymyr Zelensky ou à l'Iran si rangé derrière le Chef Suprême, les Pasdars, les Gardiens de



À la Cité de l'Union africaine, à Kinshasa, le Président de la République, Félix-Antoine Tshisekedi Tshilombo a accordé une audience à une délégation de représentants des confessions religieuses congolaises et a fait annoncer à l'issue de cette audience de près de deux heures par le Cardinal Fridolin Ambongo Besungu l'organisation d'«un dialogue national inclusif». DR.

la Révolution mais ces deux pays et leurs régimes auraient-ils pu sortir la tête de l'eau comme c'est le cas présentement - le premier face à la puissante armée russe, le deuxième face à l'armada américano-israélienne - s'ils n'avaient pas disposé et déployé avec détermination une puissance de feu qui fait réfléchir et fait reculer l'adversaire ?

LE RETRAIT DE NANGAA.

Qui n'a pas vu ce western spaghetti emblématique franco-italien-espagnol «le Soleil rouge» sorti en France le 15 septembre 1971 qui fait réfléchir avec Charles Bronson, Alain Delon, Ursula Andress, Toshirō Mifune, Germaine Lefebvre Capucine, Guido Lollobrigida, qui montre que face à l'ennemi commun - une bande de hors-la-loi - qui, en 1870, en Arizona, quand l'ambassadeur du Japon Sakagushi, accompagné de deux samourais, Kuroda et

Namuro, se rend, en train à Washington, à bord d'un wagon privé pour prendre ses fonctions, ces hors-la-loi attaquent le train, s'emparent d'une cargaison d'or et d'un sabre de grande valeur que l'ambassadeur souhaitait offrir au président des États-Unis et que le samourai est chargé par son ambassadeur de retrouver le sabre sous sept jours, faute de quoi il devra se faire hara-kiri - le suicide par éviscération -, le camp doit resserrer les rangs mais pour gagner, il doit sortir l'artillerie lourde pour se faire craindre et se faire respecter. Mais les armes seules ne suffisent pas. Le camp doit compter sur des hommes engagés (le casting), la discipline, la conduite du projet, la gouvernance. Sans l'armada, sans les hommes, que faire devant un agresseur surarmé, déterminé, que l'extérieur appuie et appuie matériellement et diplomatiquement ?

Les discours récents et répétés de Paul Kagame n'éclairent-ils pas la pensée du régime rwandais d'aujourd'hui quand il déclare : « l'AFC-M23 n'est rien. Ils peuvent s'en aller, retourner chez eux. Mais les causes profondes de cette guerre seront réglées par la récupération de nos territoires cédés au Congo par les colons belges ». Ne faut-il pas y voir là les raisons de l'annonce du retrait de Nangaa du projet de dialogue ? Sans le casting (les hommes), sans les armes, le Congo peut-il échapper à la soudanisation-balkanisation ? Le pays n'est-il dans la situation d'une famille fusionnelle qui voit des hommes lourdement armés, des assassins froids et impitoyables pénétrer dans son salon, y prendre place, décidés d'y rester ? Quelles scènes le père, la mère, les enfants vont désormais voir ? L'accaparement des stocks de vivres

gardés au congélateur, l'occupation des chambres des parents, des scènes obscènes de viol de la mère, des filles, etc. Si cette famille n'a rien vu venir, n'a aucune défense - les armes - ne va-t-elle pas assister à un carnage sauf à accepter de se laisser dépouiller de tout en abandonnant ses biens ? Quand des Églises vantent incroyablement Paul Kagame, cela rappelle février 2021 quand les mêmes Églises en visite à Kindu, chef-lieu de la province du Maniema, à l'est, ont loué des infrastructures érigées par l'ancien Premier ministre Augustin Matata Ponyo Mapon en appelant les hommes politiques de leurs provinces à suivre cet exemple. Mais quel exemple ? Avaient-ils oublié ou n'étaient-ils pas informés - ce qui est grave - que les millions de \$US mis dans l'érection de cette Université de Mapepe - du nom de l'ancien Premier

ministre qui fut aussi ministre des Finances - provenaient de fonds détournés d'un projet à l'ouest tant vanté du parc agro-industriel de Bukanga Lonzo ?

ON A LE TOURNIS.

À Kindu, on avait pu entendre des phrases glorieuses de la bouche des évêques. «M. Matata Ponyo mérite d'être hissé parmi les Congolais les plus respectables. Ce qu'il a fait de Kindu, c'est une partie de la République élevée. Si chaque Premier ministre congolais arrivait ce qu'il a fait, on aurait un exemple d'un village où il y aurait plusieurs foyers de feu et qui serait alors éclairé (...) Ce pays peut être développé quand il y a de la bonne volonté (...). Un exemple à recommander aux autres pour que le pays aille de l'avant (...) Il faut respecter M. Matata. Il faut avoir le courage de parler de bien de lui (...)». Qu'est-ce qui se

passé dans la tête de cette « élite » congolaise ?

Mardi 20 mai 2025, le verdict tombe. À la Cour constitutionnelle, Matata condamné à 10 ans de travaux forcés pour détournement de 240 millions de \$US de fonds publics. La justice ordonne la confiscation de tous ses biens. Au soir du prononcé, avec la complicité de cette « élite », le condamné s'évade, trouve refuge à l'étranger, prend place avec des opposants qui l'acceptent. Le 20 juillet 2026, le Congo voit au bas d'un communiqué de presse le nom de Matata. Intitulé «le C64 donne une chance au dialogue et attend des actes avant le 15 août 2026», on lit : «(...) Si le dialogue national inclusif n'est pas officiellement convoqué au plus tard le 15 août 2026, ou si les engagements annoncés demeurent sans traduction concrète, la Coalition en tirera toutes les conséquences politiques et appellera le peuple congolais (...) à reprendre les actions citoyennes». Comment suivre la vie politique du Congo ? Quels risques ? Quel crédit lui accorder ? Quelle légitimité ? C'est le tournis. Je poste un X (tweet @kkmtry) qui fait le buzz (en une journée, plus de quarante mille vues, merci mes Compatriotes, merci mes followers). «Un détournement de millions de \$US de fonds publics, condamné par la plus haute justice du pays, s'évade au soir du prononcé, trouve refuge à l'étranger, s'associe avec des opposants, signe une sommation adressée aux Institutions réclamant le dialogue, etc., Dieu aide mon pays ».

KKMTRY ■

Face à la guerre que faire ?

Le conflit qui éveille l'Est du pays a pris une nouvelle tournure le week-end dernier. Trois villes du Nord-Kivu ont été prises par les rebelles de la coalition M23-AFC appuyés par l'armée rwandaise. Ces rebelles ne se contenteraient plus de ces cités, dont d'autres concentrées de minerais stratégiques, telle la cité minière de Rubaya d'où est extrait 50% du coltan produit au Congo. Selon plusieurs sources documentées, l'armée ougandaise a joué un rôle clé dans ces dernières opérations militaires. Des vidéos ont montré une succession de véhicules militaires ougandais - une vingtaine au total - pénétrant sans aucune obstruction à Kanyabayonga, venus en ravitaillement aux forces d'agression.

Trois pays voisins de l'Est sont donc désormais clairement identifiés et coalisés dans la guerre aux côtés des rebelles du M23-AFC. Il s'agit du Rwanda, de l'Ouganda, du Kenya. Le président du Kenya, William Ruto qui fait face à une violente contestation populaire dans son pays, a eu droit le 23 mai 2024 à Washington, à la Maison Blanche, à un tapis rouge, accueilli, lui et son épouse, par le président américain Joe Biden et son épouse, Jill Biden, née Jill Tracy Jacobs. Il y effectuait une visite d'État de trois jours, la première à Washington, à la Maison Blanche, d'un président africain, depuis 2008, année qui avait marqué la visite du Ghanéen John Kufuor. Si la guerre du Kivu n'a pas officiellement été mentionnée dans les échanges entre Joe Biden et William



Des camions militaires ougandais de ravitaillement montrés sur des vidéos à Kanyabayonga. DR.

Ruto, il serait étonnant que la question n'ait pas été abordée, que William Ruto, qui se sent la vocation de se faire reconnaître comme le leader du Continent africain, depuis l'envoi de ses policiers à Haïti, n'ait pas donné son avis d'autant que la sécurité dans la sous-région était au menu de ces entretiens. La présence de la police du Kenya fait partie d'un programme multinational de lutte contre les gangs et de rétablissement de l'ordre dans la nation caribéenne.

JAMAIS CELA N'AVAIT ÉTÉ ÇA. « Le Kenya a de solides références en matière de rétablissement de la paix et de résolution des conflits à l'échelle mondiale. La présence de nos policiers en Haïti soulagera les hommes, les femmes et les enfants dont la vie a été brisée par la violence des gangs », s'était vanté Ruto, lors d'une réunion d'information préparatoire au déploiement tenue au Collège de formation de la police administrative à Embakasi. Ajoutant : « Nous travaillerons avec la communauté internationale pour apporter une stabilité durable en Haïti ». L'homme qui, à la veille de son élection, le 13 septembre 2022, comme président du Kenya, après avoir été vice-président comme colistier de l'ancien

président Uhuru Kenyatta, de 2013 à 2022, était connu pour son total mépris du Congo. À plusieurs reprises, dans ses meetings de campagne, il avait comparé le Congo à un « pays dont le peuple ne savait que boire, chanter et danser ». Le 22 mai, à la veille de sa rencontre avec Joe Biden, il s'était exprimé sur la guerre au Congo. Le président kényan, allant à l'encontre de tous les rapports des experts des Nations Unies confirmés par les services américains, ce qui avait entre autres conduit aux déclarations publiques du secrétaire d'État américain, Antony Blinken, qui avait cité nommément les troupes rwandaises se battant aux côtés du M23-AFC, sur le sol congolais, avait publiquement nié toute idée d'une guerre menée par le Rwanda au Congo en prenant position pour le régime rwandais. « En quoi le M23 est-il le problème de Kagame ? C'est un problème congolais. En tant que chefs d'État, lors d'une réunion, nous avons demandé : « le M23, les membres de ce groupe, sont-ils des Rwandais ou des Congolais ? » Et la RDC nous a dit : « Ce sont des Congolais ». Point barre ! Comment est-ce que cela devient un problème du Rwanda ? » Lors de cette interview, réalisée et diffusée par Jeune

Afrique et The Africa Report, dans le cadre de l'événement Africa CEO Forum 2024, qu'organise le magazine transafricain basé à Paris, William Ruto se trouvait aux côtés des présidents rwandais Paul Kagame et mozambicain Filipe Nyusi. Outre cela, deux géants mondiaux américains de l'électronique, Google et Microsoft, sont en pointe à Nairobi, ville considérée comme le centre technologique sous le nom de Silicon Savannah. L'exploitation des « minerais de sang » par la coalition M23-AFC et par le Rwanda dénoncée par le Congo qui a initié une action judiciaire à l'international, serait-elle étrangère à ces prises de position kényannes ? Pour avoir été le premier président africain à avoir eu les honneurs d'une visite d'État à la Maison Blanche depuis 2008, qui a envoyé sa police en Haïti faite d'unités spécialisées telles l'Unité de Déploiement Rapide, RDU et l'Unité des Services Généraux, GSU, qui dirige la mission multinationale de soutien à la sécurité en Haïti et combat pour ce pays situé sur le continent américain, à des milliers de kilomètres du Kenya, mais sous financement américain, comment en effet ignorer que William Ruto cherche à se faire reconnaître en Occident comme le seul leader africain interlocuteur du reste du monde ?

Aux déclarations de Ruto, il faut ajouter celles récentes du président rwandais en campagne pour sa réélection qui a déclaré sur France 24, la chaîne d'information en continu, que son pays « est prêt à faire la guerre au Congo. Nous n'avons peur de rien... » L'ancien chef d'État major rwandais en charge de l'armée de terre, le Lieutenant général Mubarak Muganga, promu en juin 2023, Chef d'État major général des Forces Rwandaises de Défense, RDF, Mubarak Muganga, en a ajouté une couche, non des moindres : « J'ai été nommé par SE le Président Paul Kagame rien que pour faire la guerre. Mais cette guerre, on ne va pas la faire ici au Rwanda, nous irons la faire en RDC. Qu'on ne cache plus rien. Car s'il n'y a pas guerre, je serai au chômage. Les bombes, nous n'allons pas les poser sur notre propre sol. Nous allons les poser sur le sol de la RDC. J'ai entendu trop de gros mots. Ils croient que s'ils sont gros obèses, c'est ça la force. Notre objectif est de détruire la RDC avant la fin de cette année 2024. Nous avons attendu que son général Tshiwewe attaque le Rwanda. Jusqu'à présent, rien. C'est nous qui devons attaquer en premier. Et quand nous allons attaquer, ce n'est pas à un seul endroit car le pays est 89 fois plus que le Rwanda. Nous

allons les tuer 89 fois. Bunagana, Masisi, Rutshuru et autres nous appartiennent pour toujours. Mais nous irons plus loin que ça. Les mots ne blessent pas. Mais les actions fortes sur le terrain vont amener ce pays à comprendre la force du Rwanda ».

COMMENT ? DIALOGUER ? Entre le Congo et le Rwanda, jamais, depuis l'Afrique, le conflit n'avait atteint un tel niveau d'hostilité. Que peut faire notre pays face à cette guerre ? Selon nos informations, des élus du Nord-Kivu auraient résolu de pousser au dialogue avec les rebelles M23-AFC. Ce serait la seule façon pour eux de mettre fin à ce conflit. Si dans un conflit, un accord est toujours souhaitable, la question est de savoir quand y aller et comment y aller. Lorsqu'il y a un conflit, on ne va pas au dialogue en position de faiblesse sauf si aucune issue n'existe. On y va en position de force afin de parler face à face mais certes l'option est du domaine des seuls militaires au front et en mesure d'évaluer les capacités en présence. C'est eux et eux seuls qui sont en mesure d'indiquer à un moment, aux politiques, quelle issue suivre. Mais la décision finale revient aux politiques et aux politiques seuls. Dans son discours le 30 juin 2024 à

l'occasion de la fête de l'indépendance, le président de la République a eu ces mots : « Ce qui se passe à Kanyabayonga, à Kayini, aux villages du Sud de Lubero ainsi que dans les territoires de Rutshuru, de Nyirangongo et de Masisi, constitue une agression flagrante contre notre souveraineté nationale et la paix de notre peuple. (...) Soyez assurés que je mets tout en œuvre pour rétablir la sécurité et protéger tous nos concitoyens ». Le même 30 juin, lors d'un Conseil Supérieur de la Défense qu'il a présidé en toute urgence, le Président a annoncé des mesures pour récupérer « rapidement » des localités occupées par les forces rwandaises. « Après plus des 3 heures de discussions, un tour d'horizon avec les différentes autorités militaires, des perspectives de ces mesures ont été proposées au Président de la République pour que les Forces armées de la RDC puissent très rapidement remettre de l'ordre dans cette partie du pays et reprendre certaines autres localités qui ont été occupées par les forces rwandaises », a déclaré le porte-parole du Gouvernement, Patrick Muyaya Katembwe. Il est minuit. Il est urgent que la réponse vienne. La cité de Kanyabayonga n'est séparée de la troisième ville du pays, Kisangani, que de 830 kms. Kisangani est le fief sociologique du chef de cette rébellion, Corneille Nangaa Yobeluo qui, lors de la journée de l'indépendance, a prononcé un discours virulent répétant les mêmes récriminations, appelant les Congolais à rejoindre son combat, se donnant une stature de vainqueur. Nul doute, la dynamique de cette guerre a changé. L'urgence d'une stratégie en vue d'une réponse adéquate s'impose. Il y va de notre pays.

T. MATOTU ■

La stratégie gagnante de la guerre au Kivu

Lorsque le 18 janvier 2001, ils ont fait feu sur le président Laurent-Désiré Kabila, à Kinshasa, dans son bureau, à sa résidence, alors qu'il s'y trouvait en réunion avec un collaborateur, officiers et soldats rwandais au front, aux côtés des rebelles congolais du Rcd-Goma, étaient à Pepa, localité située à une centaine de kilomètres de Pweto, non loin du lac Tanganyika, à un jour de marche de la deuxième ville du pays ! À l'annonce du décès du président congolais, soldats rwandais et rebelles congolais se jettent mécaniquement en direction de Lubumbashi, à 500 kms de là, convaincus que l'affaire était désormais terminée, que la deuxième guerre mondiale africaine avait pris fin, que le Rwanda venait de gagner une seconde fois, une guerre au Congo !

Pourtant, peu après la nouvelle de la mort de Kabila annoncée, Paul Kagame reçoit l'ordre de la première puissance du monde de ne pas laisser ses troupes avancer vers la deuxième ville du Congo, d'arrêter les combats à Pepa et de voir venir les événements. L'ordre de Washington est si strict que pour s'assurer de son exécution sans faille par ses hommes, Paul Kagame fait atterrir dans la précipitation sur la localité congolaise, Pepa, dans l'heure qui suivait l'annonce de ce décès, le membre le plus puissant de son dernier carré, le général Faustin Kayumba Nyamwasa, l'un des fondateurs du FPR, le Front Patriotique Rwandais, aujourd'hui en exil, à l'époque chef d'état major de



Quand le Congo prendra conscience de sa puissance. DR.

l'armée rwandaïse, APR, l'Armée Patriotique Rwandaïse aujourd'hui RDF, Rwanda Defence Force. Sur le front, trouble et incompréhension. Les mêmes questions dans toutes les bouches. «Qu'est-ce qu'il s'est passé derrière nous, depuis? Qu'est-ce qui a changé ? Pourquoi nous demande-t-il de ne plus avancer alors que le pouvoir est à portée de main ? Que nous veut-il ? » L'assassinat de Laurent-Désiré Kabila a fait ouvrir des portes aux Occidentaux ! Dès son installation à la tête du pays, le nouvel homme, fils de Laurent-Désiré Kabila, choisi par les Occidentaux, prend littéralement un chemin autre que celui qu'avait emprunté son père. Il commence par béatifier le facilitateur du dialogue inter-congolais, l'ancien président du Botswana, Ketumile Joni Masire dit Quett Masire, invité dans la Capitale, reçu par le nouveau président quand Kabila père lui avait fait ériger un infranchissable mur. Le dialogue s'ouvre le 15 octobre 2001 à Addis-Abeba, en Éthiopie. Il aboutit à Pretoria à l'Accord global et inclusif, signé le 2 avril 2003 à Sun City, en Afrique du Sud. L'accord donne lieu à un régime 1+4 inattendu, fait incorporer dans l'armée régulière des forces de toutes les rébellions, MLC, RCD-Goma, RCD-ML. L'arrêt par Kagame des combats à Pepa

donne une indication claire sur les réalités du Rwanda. L'ordre d'arrêter les combats est venu des Occidentaux, signe de la dépendance existentielle du Rwanda vis-à-vis des Occidentaux. Le Rwanda trop pauvre par son potentiel, son économie sinon son existence dépend étroitement de l'aide occidentale. La moitié de son budget est financée par l'aide extérieure. Il est dès lors difficile qu'une injonction occidentale ne puisse être suivie sauf à accepter de faire courir au « pays des mille collines » le risque d'un retour à l'âge de la pierre, ce que ne peut se permettre Kagame dont l'ambition affichée par sa propagande ou sa communication, est de passer pour un pays modèle dans la gestion au point d'afficher des taux de croissance hors normes (plus de 8% en 2023), de se faire élire et réélire à la soviétique sans que cela n'émeuve personne en Occident dans un pays à majorité hutue. L'essentiel, explique-t-on, c'est la paix, l'ordre, la stabilité ! Disons-le. Face à Kigali, Corneille Nangaa Yobeluo est le nouveau Laurent-Désiré Kabila, le nouveau Ernest Wamba dia Wamba, le nouveau Dr Émile Ilunga Kalambo, le nouveau Adolphe Onosumba Yemba. Un Congolais de service, sans existence, à exploiter et à lâcher sans explication dès que l'ordre tombe ! Si le Congo fait

aujourd'hui face à d'énormes défis dans la conduite de la guerre que lui mène le Rwanda, le pays est connu comme celui qui infligea une cuisante défaite à la rébellion tutsie du FPR lors de sa première tentative de prendre le pouvoir à Kigali. Sous Mobutu, l'ex-Zaïre, avec le général Donatien Mahele Lieko Bokungu à la tête d'un contingent des FAZ contribua, le moins que l'on puisse dire, le 2 octobre 1990, soit dès le lendemain de l'entrée du FPR au Rwanda, en venant de l'Ouganda, à la mort dans les bananeraies, du chef historique du FPR-APR, Fred Gisa Rwigema, de son vrai nom Emmanuel Gisa.

DU MAUVAIS TEMPS À KIGALI. Certes, des versions diverses circulent sur ce décès. Il n'empêche ! Cette mort de l'homme qui fut le garde du corps de Yoweri Kaguta Museveni lors de ses opérations militaires parties de la Tanzanie et qui est nommé vice-ministre de la Défense à Kampala, à la prise du pouvoir par Museveni, fut l'œuvre du contingent zaïrois dépêché par Mobutu auprès de l'armée de son ami, le président rwandais, le Hutu Juvenal Habyarimana. Partant des réalités existentielles du Rwanda, le Congo d'aujourd'hui peut déployer une stratégie gagnante qui ferait plier cet «homme fort de Kigali». Une stratégie d'anéantissement sinon d'affaiblissement de l'économie et donc des finances de ce pays. Le contexte international actuel s'y prête avec cette multiplication des mauvaises nouvelles. Le hasard n'existe pas, dit-on. Il est évident que depuis peu, Kigali croule sous du mauvais temps. Il y a le gel par l'Union Européenne de 20 millions d'euros à

la RDF pour son intervention à Cabo Delgado, au Mozambique. « L'UE ne peut pas apporter une assistance financière (au Rwanda) qui sera aussitôt injectée dans le financement des violences dans le Nord-Kivu », déclare un diplomate européen. Cette contribution financière ne sera pas versée au Rwanda qui, au lieu de se concentrer sur le développement de son territoire, exporte et entretient la terreur sur le sol congolais. Jusqu'où ira l'UE qui paraît s'acheminer vers de nouvelles sanctions contre Kigali pour son soutien au M23? Autre mauvaise nouvelle, l'arrivée au 10, Downing Street du Labour qui a conduit le nouveau premier ministre britannique, après son raz de marée électoral, à annuler le contrat sur les migrants. Keir Starmer a confirmé la fin de la politique d'expulsion des migrants vers le Rwanda. Le 6 juillet, le chef du Labour a annoncé, lors de sa première conférence de presse à Downing Street, que la politique d'expulsion des demandeurs d'asile au Rwanda - « pays vanté mais non sûr pour les demandeurs d'asile », était « morte et enterrée ». Du coup, les sommes colossales que Kigali attendait de cet accord (432 millions d'euros comme coût de la procédure de demande d'asile au Rwanda, 140 millions d'euros supplémentaires si plus de 300 migrants étaient renvoyés au Rwanda, 151.000 livres prévues pour l'intégration de la personne renvoyée au cas où celle-ci resterait au Rwanda, etc.) partent en fumée quand la polémique enfle pour savoir s'il faut retourner ou pas les énormes sommes déjà perçues par Kigali. Qu'attendre de Paris avec le changement de la politique étrangère française que va porter le futur gou-

vernement français et surtout de Washington qui ne met désormais aucune réserve dans son récit pour désigner nommément le Rwanda dans la guerre à l'Est du Congo ? Le 5 décembre 2022, dans un appel téléphonique, le secrétaire d'Etat américain, Antony Blinken a « dit clairement que tout soutien externe à des groupes armés non-étatiques en RDC doit cesser, y compris le soutien du Rwanda au M23 », en a rapporté officiellement le porte-parole du département d'Etat, Ned Price. Le 5 février 2024, l'ambassade des États-Unis à Kinshasa diffuse un communiqué. «Nous avons fermement appelé tous les groupes armés non-étatiques, y compris le M23 sanctionné par les États-Unis, à cesser les hostilités et à déposer les armes (...). Nous appelons de nouveau le Rwanda à cesser de soutenir le M23 et à immédiatement retirer les Forces armées rwandaises du territoire congolais, étant donné que leur appui à ce groupe armé n'a servi qu'à déstabiliser davantage l'est de la RDC ». Puis : Les États-Unis soulignent « depuis longtemps qu'il est primordial que tous les États respectent la souveraineté et l'intégrité territoriale de chacun », ajoutant que «toute affirmation contraire est fausse». Et ce tweet d'Antony Blinken du 7 avril 2024, jour de la commémoration des 30 ans du génocide rwandais, qui en dit long sur le virage de la politique américaine : « Nous pleurons le deuil des milliers de Tutsis, de Hutus, de Twas et d'autres dont la vie a été perdue au cours de 100 jours de violence indicible ». Réaction affligée de Kagame : « Quand il s'agit du jour de la commémoration, qui est le 7 avril, auriez-vous la gentillesse de commémorer

avec nous et de vous arrêter là ? Il y a 365 jours dans une année. Donnez-nous ce 7 avril, commémorez avec nous et, ensuite, vous pourrez passer les 364 jours restant à nous blâmer pour tout ce que vous n'aimez pas chez nous ». À la question d'un journaliste, Kagame révèle qu'il croyait avoir conclu, il y a dix ans, un accord avec les autorités américaines pour qu'elles ne critiquent pas l'anniversaire du génocide. Les choses ne sont donc plus désormais les mêmes ! Certes, Kagame est et reste sur papier un allié des États-Unis. Certes, Kagame a sur papier des relations amicales avec nombre de dirigeants occidentaux. Reste que Kagame et son régime subissent désormais une pression qu'ils n'avaient jamais subie à ce jour suite à une implication militaire documentée dans les Kivu du puissant voisin économique, le Congo. Entre le Rwanda et le Congo, le choix est clair. On le sait, « les États n'ont pas d'amis, ils n'ont que des intérêts ». Quand les médias s'en mêlent avec le dossier planétaire «Rwanda Classified» qui a surpris Kigali, qui a activé ses réseaux étrangers avec une tribune riposte ««Rwanda Classified», une faille journalistique?» Reste que l'enquête «Rwanda Classified», au cœur de l'engrenage répressif du régime de Paul Kagame» menée par un consortium de 17 médias de onze pays dans le monde, a fait mouche, a interpellé les consciences. Que veut Kagame dont le pays n'a rien dans ses mains ? Quelles ambitions folles, démesurées nourrit-il ? Peut-il exister en continuant de tromper et de travailler pour d'autres? Et, si face au Rwanda, le Congo avait besoin d'autres armes pour lever la mise ?

KKMTRY ■

Comment la CÉÉAC a mis Kagame en colère



Arrivé dans la matinée à Malabo, capitale de la Guinée Équatoriale, Félix Tshisekedi a pris une part active au 26ème sommet de la CÉÉAC. DR.

Ce fut d'abord la grande colère contre l'ancienne puissance coloniale. Inspiré certainement par Mobutu Sese Seko donc ce fut l'acte final, le président rwandais Paul Kagame avait accusé la «petite Belgique» d'avoir œuvré pour que l'Union Européenne décide, à l'unanimité, le 17 mars 2025, d'infliger des sanctions contre le Rwanda et, en conséquence, a rompu le 7 avril les relations diplomatiques avec la Belgique.

Samedi 7 juin 2025, son ministre des Affaires étrangères Olivier J.P Nduhungirehe est inconsolable. Sur son compte X, @onduhungirehe, Olivier J.P Nduhungirehe écrit dans la nuit de samedi 7 à dimanche 8 juin ce qui suit : «C'est inacceptable de constater qu'alors que le président Tshisekedi a rencontré le président Kagame lors d'une réunion fructueuse à Doha, au Qatar, le 18 mars 2025, alors que le ministre Kayikwamba et moi-même avons signé une déclaration de principes à Washington le 25 avril 2025, et alors que le Rwan-

da et la RDC se sont activement engagés, au cours du mois dernier, dans des négociations prometteuses facilitées par les États-Unis pour un accord de paix historique, la RDC, néanmoins, continue de se plaindre dans toutes les organisations régionales et internationales, accusant le Rwanda de ses propres turpitudes, sans parler de ses appels à des sanctions. Le Rwanda est engagé dans tous les processus de paix en cours (UA/EAC-SADC, Washington et Doha) en toute bonne foi et avec un sens des responsabilités, et n'acceptera jamais la manipulation, par une RDC imprudente et désespérée, des communautés économiques régionales comme la CÉÉAC, qui va malheureusement à l'encontre de ses principes de financement et de sa finalité. En effet, la CÉÉAC n'a pas vocation à gérer la crise à l'Est de la RDC, qui est entre les mains de deux autres communautés économiques régionales, la CAE et la SADC, sous la médiation du président togolais Faure Gnassingbé, mandaté par l'UA». Réplique dans la journée de dimanche sur le même réseau du ministre congolais de la Communication et des Médias, porte-parole du Gou-

vernement Patrick Muyaya Katembwe @PatrickMuyaya: « L'on ne peut pas continuellement et volontairement violer les principes qui fondent nos institutions régionales et prétendre vouloir les présider. Cette réaction inédite de la CÉÉAC devrait inspirer les autres organisations régionales pour adopter une posture plus ferme contre le Rwanda. Le narratif mensonger, les actions souterraines de lobbying ne pourront jamais prendre le dessus sur la vérité et les horreurs de l'agression rwandaise».

POURQUOI KIGALI S'EN VA. Un communiqué daté Kigali 7 juin 2025 portant le titre «le Rwanda se retire de la CÉÉAC», écrit : «Le Rwanda déplore l'instrumentalisation de la Communauté Économique des États de l'Afrique Centrale, CÉÉAC, avec le soutien de certains États membres. Cette dérive s'est une fois de plus manifestée lors du 26è Sommet ordinaire tenu aujourd'hui à Malabo, où le droit du Rwanda à la présidence rotative, telle que stipulée dans l'article 6 du traité, a été délibérément ignoré pour imposer le diktat de la RDC. Le Rwanda avait déjà,

dans une lettre adressée au Président en exercice de l'Union Africaine, dénoncé l'exclusion illégale du 22è Sommet en 2023 à Kinshasa, sous présidence de la RDC. Le silence et l'inaction qui ont suivi confirment l'échec de l'organisation à faire respecter ses propres règles. Le Rwanda dénonce la remise en cause de ses droits garantis par les textes constitutifs de la CÉÉAC. Par conséquent, le Rwanda ne voit aucune raison de maintenir son appartenance à une organisation dont le fonctionnement est désormais contraire à ses principes et son utilité». Le Communiqué final de la 26ème Session Ordinaire de la Conférence des Chefs d'État et de Gouvernement de la Communauté Économique des États d'Afrique Centrale, CÉÉAC, daté de Sipopo, 7 juin 2025, République de Guinée Équatoriale, écrit au point 32, sur la passation des pouvoirs ce qui suit: «La Conférence a différé à un autre moment le passage de la présidence en exercice tournante de la Communauté à la République du Rwanda Elle a par conséquent, décidé de maintenir SEM. Obiang Nguema Mbasogo comme Président en Exercice

de la Communauté pour une période supplémentaire d'une année». Au point 33 : «En outre, la Conférence a chargé Son Excellence Obiang Nguema Excellence Monsieur le Ministre, En outre, la Conférence a chargé Son Excellence Obiang Nguema Mbasogo de prendre toutes les mesures nécessaires en vue de garantir l'implication de la CÉÉAC dans toutes les initiatives en cours consacrées à la résolution de la crise en RDC et dans les Grands-Lacs, notamment la médiation de l'Union Africaine, l'effort conjoint de la Communauté d'Afrique de l'Est et de la Communauté de Développement de l'Afrique Australe ainsi que les Initiatives de Washington et de Doha». Au point 20, le communiqué final écrit que «la Conférence a reçu une information sur la situation à l'Est de la République Démocratique du Congo, notamment les initiatives relatives à la résolution du conflit entre cet État membre et la République du Rwanda. La Conférence a exprimé son soutien sans réserve auxdites initiatives et exhorté les deux États membres à exploiter les voies et moyens pacifiques pour résoudre leur

conflit. Elle a encouragé la République du Rwanda à mettre en œuvre les dispositions pertinentes de la Déclaration de la VIème session extraordinaire de la Conférence tenue à Malabo, le 07 février 2025, relative au «retrait immédiat des Forces de Défense Rwandaises du territoire congolais». Au point 24 : «La Conférence a félicité la République Démocratique du Congo pour sa brillante élection en tant que membre non-permanent du Conseil de Sécurité des Nations Unies pour la période janvier 2026 - décembre 2027 et son élection à la vice-présidence de la 80ème Assemblée Générale de l'ONU. Elle lui a rassuré de son soutien indéfectible tout au long de son double mandat à l'ONU qu'il souhaite fructueux et propice à l'avancement de l'agenda continental africain, en général, et de l'Afrique centrale, en particulier». La vingt-sixième Session Ordinaire de la Conférence des Chefs d'État et de Gouvernement de la CÉÉAC s'est tenue le 7 juin 2025 à Sipopo, République de Guinée Équatoriale, sous la présidence du Président de la République de Guinée Équatoriale, Président en Exercice de la Conférence

des Chefs d'État et de Gouvernement, Obiang Nguema Mbasogo. Les Chefs d'État suivants ou leurs représentants dûment mandatés ont participé au Sommet: Faustin Archange Touadera, président de la République Centrafricaine ; Sassou-Nguesso, président de la République du Congo ; Brice Clotaire Oligui Nguema, Président de la République Gabonaise ; Félix-Antoine Tshisekedi Tshilombo, président de la République Démocratique du Congo ; Carlos Manuel Vila Nova, président de la République Démocratique de São Tomé et Príncipe ; Mahamat Idriss Deby Itno, président de la République du Tchad ; Prosper Bazombanza, vice-président de la République, représentant du président Évaristo Ndayishimiye, président de la République du Burundi ; le Dr. Edouard Ngirente, premier ministre, représentant du président rwandais Paul Kagame ; Tòto Antonio, ministre des Relations Extérieures, représentant du président angolais João Manuel Gonçalves Lourenço ; Lejeune Mbella Mbella, ministre camerounais des Relations Extérieures représentant Paul Biya.

Prenez-le dans les librairies du monde

Trouvez votre exemplaire à la [fnac.com](https://www.fnac.com), [amazon.com](https://www.amazon.com) ou dans les librairies de Kinshasa

**Quand un acteur politique majeur
de l'intérieur dévoile les arcanes du pouvoir congolais**



Parution le 22 janvier 2026. Format 140x210 mm, 448 pages, 20€ TTC contact presse : Anne Testuz anne@atestuz.com tél : 0664190065
Éd. © Le Cherche-Midi, 92 avenue de France, 75013, Paris serviceclients@lisez.com Composition : Facompo Dépôt légal : Janvier 2026 ISBN 978-2-7491-8537-8

Jules Alingete Key en danger de mort

(suite de la page 1).

pectivement par les articles 147 bis et 148, 124 du Code Pénal Livre II et 124 de la loi n°22/068 du 27 décembre 2022 portant lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme et de la prolifération des armes de destruction massive telle que modifiées et complétée par la loi n°25/048 du 1er juillet 2025».

Puis, article le Procureur Général : « Dans le but de garantir leur disponibilité pour les besoins de l'instruction et d'empêcher qu'ils ne se soustraient aux poursuites judiciaires engagées contre eux, j'ai décidé de leur interdire de quitter la ville de Kinshasa jusqu'à nouvel ordre, pour ceux qui s'y trouvent et le territoire national pour ceux qui sont au pays, mais en dehors de Kinshasa ». Enfin : « Je vous saurai gré de bien vouloir instruire les services placés sous votre autorité et affectés aux différents postes frontaliers de veiller à la stricte exécution de cette mesure ». Le 4 juillet 2026, un « communiqué officiel » n°003/PGCCAS/2026 du Procureur Général (Parquet Général près la Cour de Cassation) Firmin Mvonde Mambu tombe. Il y est écrit : « Dans la matinée du vendredi 03 juillet 2026, la lettre n°2403/D.023/28177/PGCCAS/MVM/MUK/2026 du 20 juin 2026 signée par Monsieur le Procureur Général près la Cour de Cassation, ayant pour objet l'Interdiction de Sortie visant les nommés Mustafa Rawji, Mazhar Rawji, Uzair Rawji, Zain Rawji, Jules Alingete Key, Kiala Ndombele, Nanu Mukawa (alias Nanu Alingete) et Jok Ukelo a été largement médiatisée jusqu'à devenir virale dans les réseaux sociaux, alors que les investigations avaient entre-temps considérablement évolué au point que la mesure conservatoire susvisée avait été rapportée il y a belle lurette ». Puis : « Tout en confirmant l'authenticité du contenu de ladite correspondance dont les commentaires sont allés dans tous les sens, Monsieur le Procureur Général près la Cour de Cassation tient



À g., l'ancien Chef de l'IGF Jules Alingete Key. À dr., le D-G de la Rawbank Mustafa Rawji. DR.



à préciser ce qui suit :

► 1. « Les investigations ont été ouvertes à la suite de l'injonction faite au Procureur Général près la Cour de Cassation par le Ministre d'État, Ministre de la Justice et Garde des Sceaux par sa lettre n°780/LW936/ANL/CAB/ME/MIN/J&GS/2026 du 18 juin 2026, d'ouvrir une instruction judiciaire sur les faits infractionnels dénoncés à charge des personnes physiques citées ci-dessus et des entreprises du Groupe Rawji, dont la Rawbank SA, en vue de dégager, s'il échet, les responsabilités pénales pouvant en résulter. ► 2. Au regard de la lutte menée par notre pays contre les faits de corruption et de blanchiment de capitaux, il était impérieux d'aller vite en besogne pour la récolte des données. La mesure d'interdiction de sortie, loin d'être une sanction découlant d'une quelconque culpabilité, se trouvait être une mesure conservatoire en vue de garantir la disponibilité des présumés auteurs à comparaître par devant l'officier du Ministère Public. ► 3. À ce jour, il est hasardeux de soutenir, au regard des éléments en présence, la culpabilité des incriminés, la preuve de leur implication n'ayant pas été apportée. ► 4. Monsieur le Procureur Général tient par ailleurs à préciser que certains de ces faits portés à sa connaissance, avaient par le passé, fait l'objet d'instruction judiciaire voire des décisions de justice ayant chuté sur un non-lieu. De ce qui précède, toute conclusion émanant d'interprétations ne découlant pas des faits en présence ne peut enga-

ger que son auteur. Fait à Kinshasa, le 04 juillet 2026, Firmin Mvonde Mambu, Procureur Général près la Cour de Cassation ».

COMMUNIQUÉ BILL CLINTON.

Faisant suite à ce « communiqué officiel » du Procureur Général, un autre « communiqué de presse » cette fois, émanant de la Fondation Bill Clinton pour la Paix, FBCP, n°606/FBCP/CEI/2026 daté de Kinshasa, 10 juillet 2026, signé par son président Emmanuel Adu Colé, « dénonce avec la plus grande fermeté » (...) « des cabales administratives et médiatiques » (et donc) « l'existence de manœuvres de coulisses et d'une « main noire » animée(s) par un ancien ministre ainsi que par certains dignitaires du pouvoir actuel » (...), qui constituent des mesures de rétorsion évidentes, l'ancien Inspecteur Général des Finances ayant rigoureusement sollicité, dans l'exercice de ses fonctions, des poursuites judiciaires à leur encontre pour détournement de deniers publics ». Invoquant « la concordance de ces éléments juridiques irréfutables », la FBCP « demande instamment au Gouvernement de la République de renforcer sans délai la sécurité physique de Monsieur Jules Alingete Key, ainsi que celle de ses proches et de son épouse, face aux menaces induites de cette animosité politique ». Puis : « C'est par le respect scrupuleux des procédures et la protection de ceux qui défendent les intérêts de l'État que se consolidera l'État de droit tant recherché et souhaité par tous ».

La Fondation Bill Clinton a tenu « à informer l'opinion publique tant nationale qu'internationale des derniers développements judiciaires relatifs à la situation de l'ancien Inspecteur Général des Finances, Monsieur Jules Alingete Key ainsi que des dirigeants du Groupe Rawji » expliquant que par « son Communiqué Officiel n°780/LW936/ANL/CAB/ME/MIN/J&GS/2026 du 18 juin 2026, Monsieur le Procureur Général près la Cour de Cassation a formellement clarifié la situation administrative et judiciaire des concernés (...). L'organe de la loi précise que cette mesure conservatoire purement administrative et visant uniquement à garantir la disponibilité des comparants pour les nécessités de l'enquête, a été valablement rapportée et levée il y a belle lurette, l'instruction ayant considérablement évolué. Sur le fond, cette instruction judiciaire avait été initialement ouverte à la suite d'une injonction du Ministre d'État, Ministre de la Justice et Garde des Sceaux, par sa dépêche n°780/LW936/ANL/CAB/ME/MIN/J&GS/2026 du 18 juin 2026. Cependant, le Procureur Général a formellement acté qu'à ce jour, la preuve d'une quelconque implication des incriminés dans des faits de corruption ou de blanchiment de capitaux n'a pas été rapportée, rendant toute accusation de culpabilité parfaitement hasardeuse. De surcroît, le Parquet Général a souligné que certains de ces faits avaient déjà fait l'objet, par le passé, d'instructions judiciaires ainsi que de décisions de justice définitives ayant conclu à un non-lieu. Cette position officielle

du Parquet Général corrobore parfaitement les conclusions de l'enquête indépendante et minutieuse menée par la FBCP sur ce dossier. Nos investigations mettent en lumière une régularité procédurale antérieure absolue ». « D'une part, l'acte de signification d'un jugement répressif définitif est intervenu le 10 octobre 2024, à la requête de la société Rawbank SA (immatriculée au RCCM de Kinshasa sous le numéro CD/KIN/RCCM/14-B-2385), agissant à la diligence de son Directeur Général, Monsieur Mustafa Rawji. Ce jugement rendu par le Tribunal de Paix de Kinshasa/Gombe en date du 2 octobre 2024 sous le RP 31.819/1, a été régulièrement signifié par le ministère de Maître Michel Nkumu, Huissier/Greffier, aux prévenus Yusuf Muimudoin Shaikh et Dominic Wolfgang Freundorfer. À la suite de cette décision, le certificat de non appel n°097/2024, certifié par le Greffier Divisionnaire André Kunyima Nsesa Malu, atteste qu'aucune voie de recours n'a été intentée, conférant à ladite décision l'autorité de la chose jugée. D'autre part, sur le plan des enquêtes financières, l'ancien Inspecteur Général des Finances, Monsieur Jules Alingete Key, avait lui-même sollicité les conclusions des investigations initiées auprès des services spécialisés. Par une correspondance officielle du 18 avril 2025 (référéncée n°N/M 0866/CENAREF/SF 2025), le Premier Avocat Général près la Cour de Cassation, Monsieur Adler Betikayeye, notifiait formellement que les enquêtes approfondies menées par la Cellule

Nationale des Renseignements Financiers (CENAREF) sur de prétendues collusions fiscales avec le Groupe Rawji n'avaient révélé aucun fait de blanchiment de capitaux à sa charge. La FBCP rappelle, à cet effet, un principe cardinal du droit positif congolais : dès lors qu'un tribunal est régulièrement saisi du fond d'une affaire criminelle ou correctionnelle, les parquets se trouvent dessaisis de l'action publique sur ces mêmes faits ».

ABASOURDI.

Des questions que qui-conque se pose et qui laisse pantois. ► 1. Comment expliquer, justifier, comprendre « l'ordre d'interdiction de sortie » du PGCC (n°2403/D.023/28177/PGCCAS/MVM/MUK/2026) du 20 juin 2026, et, en même temps, son « communiqué officiel » n°003/PGCCAS/2026 du 4 juillet 2026 ? ► 2. Comment et pourquoi le Procureur Général près la Cour de Cassation a, sans transition, d'un jour à l'autre, rétro-pédalé ? ► 3. Avait-il été manipulé par des proches et s'en est-il rendu compte tardivement ? ► 4. Comment donner de la légitimité et donc du crédit à un tel traitement de dossier ? ► 5. Le système judiciaire ne s'en trouve-t-il pas épluché ? ► 6. Si, ni Jules Alingete Key lui-même, ni nul autre individu, n'a jamais prétendu que l'ancien chef de l'Inspection Générale des Finances incarnait la perfection, ignore-t-on combien de ministres et mandataires publics, il avait fait mettre en prison ou avait fait revoir les ambitions à la baisse sur base de dossiers documentés de détournement des deniers publics ? ► 7. Ces ministres et ces mandataires publics ont-ils cessé d'être influents dans les rangées du pouvoir et des médias ? ► 8. Est-ce eux dont on connaît la capacité de manipulation qui ont réussi, par leurs hackers, trolls ou robots, à pirater le système judiciaire ? Il faut espérer que rien de ce qui était arrivé en Italie au juge antimafia Giovanni Salvatore Augusto Falcone n'arrivera à l'ex-Chef de l'IGF.

D. DADEI ■

Réunie autour de Tony Kanku Shiku, la PÉP-AAAP se tient derrière le Chef de l'État

Elle est la troisième force politique du pays du fait de la troisième place qu'elle occupe à l'Assemblée nationale. Rencontres et réunions publiques de la Plateforme Électorale et Politique Alliance des Acteurs Attachés au Peuple, PÉP-AAAP, sont présidées par Tony Kanku Shiku, le Haut Représentant de l'Autorité Morale. Samedi 18 juillet, les leaders de la PÉP-AAAP se sont retrouvés dans une réunion stratégique autour du Haut Représentant de l'Autorité Morale, au Fleuve Congo Hotel.



Samedi 18 juillet 2026, en fin de journée, Fleuve Congo Hotel, lecture, autour de Tony Kanku Shiku, de la déclaration. DR.

La Plateforme Électorale et Politique Alliance des Acteurs Attachés au Peuple, PÉP-AAAP, réunie samedi 18 juillet au Fleuve Congo Hotel, lors d'une rencontre présidée par le Haut Représentant de l'Autorité Morale, Tony Kanku Shiku, a salué, dans une déclaration politique, « l'engagement du Président de la République, Chef de l'État, Félix-Antoine Tshisekedi Tshilombo, à formaliser prochainement un dialogue national inclusif, dans le strict respect des institutions établies par le peuple congolais ». La déclaration lue pour la circonstance par le député national et président du Conseil d'Administration des Lignes Maritimes Congolaises, LMC, Lambert Mende Omalanga en présence du Haut Représentant Tony Kanku Shiku entouré de présidents de partis politiques et de regroupements, de députés nationaux et sénateurs, de deux des ministres membres de la plateforme, et de plusieurs personnalités membres de la PÉP-AAAP, a souligné que pour la PÉP Alliance des Acteurs Attachés au Peuple, « le dialogue est, comme l'a toujours affirmé

le chef de l'État, le point d'aboutissement idéal de la crise que traverse le pays ». Pour la PÉP-AAAP, « ce dialogue doit permettre de consolider la réconciliation nationale, l'unité nationale et la cohésion nationale, considérées comme les principaux instruments pour mettre fin à l'agression rwandaise ». La déclaration a condamné la persistance de tueries de civils congolais perpétrées par les troupes rwandaises, qui continuent d'occuper certaines zones de l'est du Congo, ainsi que par leurs supplétifs de l'AFC-M23 et les terroristes de l'ADF/MTN.

« Ces actions, a poursuivi la déclaration, s'inscrivent en violation des résolutions 2773 et 2808 du Conseil de sécurité des Nations unies, malgré les accords de Washington ». La PÉP-AAAP estime que « le dialogue national ne sera véritablement pertinent que s'il débouche, en définitive, sur la mise en place d'un front uni des Congolais contre l'agression rwandaise et le terrorisme de l'ADF ».

EN INTÉGRALITÉ. La déclaration de PÉP-AAAP ci-après en intégralité :
► « 1. La PEP-AAAP constate qu'en dépit des résolutions 2773

et 2808 du Conseil de sécurité des Nations unies ainsi que des accords de Washington, les troupes rwandaises poursuivent l'occupation de certaines parties du territoire de la République Démocratique du Congo, y semant la mort et la désolation.
► 2. Elle condamne ce bellicisme criminel, doublé d'un mépris du droit international, dont se rendent coupables le Rwanda, ses supplétifs de l'AFC-M23 et les terroristes djihadistes de l'ADF/MTN. Cette situation fragilise davantage des populations déjà confrontées à l'épidémie de la maladie à virus Ebola.

► 3. La PÉP-AAAP salue l'engagement du président de la République, Chef de l'État, Félix-Antoine Tshisekedi Tshilombo, à formaliser prochainement un dialogue national inclusif, dans le strict respect des institutions que le peuple congolais s'est librement données.
► 4. Elle considère, comme l'a toujours souligné le chef de l'État, que le dialogue constitue le point d'aboutissement idéal de la crise que traverse le pays. Celui-ci doit permettre de consolider la réconciliation nationale, l'unité nationale et la cohésion nationale, qui demeurent des leviers essentiels

pour mettre fin à l'agression rwandaise.
► 5. Enfin, la PÉP-AAAP estime que le dialogue national ne pourra avoir de véritable portée que s'il aboutit à la formation d'un front uni des Congolais contre l'agression du Rwanda et le terrorisme de l'ADF ». Il faut rappeler que la Plateforme Électorale et Politique Alliance des Acteurs Attachés au Peuple compte 37 députés nationaux dans l'actuelle Assemblée Nationale, ce qui en fait, aujourd'hui, la troisième force politique au Parlement. Parmi les parlementaires de PÉP-AAAP, on peut citer les députés

nationaux Lambert Mende Omalanga, Tryphon Kin-kiey Mulumba, Jean-Marie Kalumba Yuma, Steve Mbikayi Mbuluki, Jean-Claude Masangu Mulangu, Singoma Mwanza Hamisi, Olive Mudekerezwa Namegabe, Alfred Dibandi Nzondomyo et les Sénatrices Nefertiti Ngudianza Bayokisa Kisula et Isabelle Kabamba wa Umba. Dans le gouvernement Judith Suminwa Tuluka, la PÉP-AAAP dispose de quatre ministres: Environnement, Développement durable et Nouvelle Économie du Climat; Économie nationale; les Mines ; Portefeuille.

ALUNGA MBUWA

LA PRÉCISION DU FAIT
LA RECHERCHE DU DÉTAIL
LA PUISSANCE DU VERBE
LA FORCE D'UN MÉDIA.

THE INTERNATIONAL DRC LEADING NEWSPAPER
international
SINCE 1989

Depuis un an que l'émission Parcours continue d'inspirer

Vendredi 13 juin 2025 - il y a un an - le journaliste Thierry Kambundi arrachait par quel miracle pour son émission **Parcours** neuf heures d'enregistrement au Professeur Honorable Tryphon Kin-kiey Mulumba, lui-même journaliste de formation du grand Centre de Formation des Journalistes, CFJ, à Paris, et acteur politique congolais. Un an après, l'émission est donnée comme l'une des plus suivies de ce programme.

Face à ce brillant journaliste congolais, je n'ai évité aucune question. Et mon « **Parcours** » grimpe sur les toits. Tous le savent : je n'ouvre pas la bouche vaille que vaille. « Un homme public, ça la ferme ou ça s'en va », a enseigné le sage politique français Jean-Pierre Chevènement. Je connais Thierry Kambundi, le journaliste de TopCongo formé professionnellement, qui sait trouver les mots, sait chercher une vérité quand elle se cache, sait percuter son invité avec respect, ce qui est le métier de journaliste. Mais nous sommes au Congo et, au Congo, pour les médias, c'est comme partout au monde : penser d'abord Congo, éviter de tout balancer, ne soyons pas/ne soyez pas des médias stipendiés. Les secrets d'État existent au Royaume-Uni, en France, aux États-Unis, en Belgique, etc. Les médias c'est un piège. La liberté de parole ou de presse est un piège. Tout ne se dit pas. Tout ne s'écrit pas. Tout ne se balance pas. Il y a l'occasion, il y a l'opportunité. Évitions le chaos! Qu'on ne nous mente pas. Nous sommes des Citoyens. Nous avons un pays. Un seul. Ne le détruisons pas... Que voulait au juste Thierry Kambundi en voulant en savoir plus sur mon « **parcours** personnel et public » ? C'est à quelle occasion cet échange et quelle en était la nécessité, l'opportunité, l'urgence? N'était-ce pas un piège? Le connaissant et, en même temps, ne le connaissant pas, j'ai fini par accepter malgré tout. J'ai mon petit doigt qui me parle, m'a toujours parlé. À ce jour, il ne m'a



Les yeux dans les yeux, sans avoir entendu aucune question avant, sans avoir été préparé, il a répondu à toutes les questions. DR.

jamais menti, ne m'a jamais déçu. Chaque matin au réveil, chaque soir au lit, je demande au Seigneur, je le remercie, de guider/d'avoir guidé chacun de mes faits et gestes. J'ai donc accepté que Thierry, un homme si proche, et en même temps si éloigné, si réservé - c'est un vrai professionnel - ouvre la porte de ma maison, certainement pour la deuxième fois depuis qu'il me connaît et en compagnie de ses équipes, tant de caméras, tant de câbles, mon salon défait comme jamais ! De 16:00' à 01:30' du matin. Quelle histoire ! Quel sacrifice ! Quelle martyrisation ! Qu'est-ce qu'il n'a pas voulu savoir qu'il n'a pas su, ce jour-là ! Qu'est-ce qu'il n'a pas creusé qu'il n'a pas trouvé ! Je n'ai évité aucune question. J'ai répondu à toutes les questions. Et comme les réponses me tombaient dessus. En toute sincérité ! Sans les avoir préparées. Le résultat est là. Que de réactions à la première minute de diffusion reçues de toutes parts ! À l'instant où j'écris, aucun commentaire porté à ma connaissance n'est négatif en dépit de la liberté dont se targuent les réseaux sociaux. Que de messages qui m'ont touché. J'en retiens quatre. Non des plus vrais, des plus profonds ! Il y en a tellement eus ! Sans mettre aucun nom. Par respect. Merci Thierry pour cette occasion que tu m'as

donnée. Merci à TopCongo. Merci à ton ami et Chef Christian Lusakwe-no pour ce média tant suivi.

KKMTRY.

Ci-après.

«CET ENTRETIEN CONTINUE D'INSPIRER».

Cher Professeur Kin-kiey, Je viens de regarder l'entretien que vous avez accordé l'année dernière à Top Congo FM et je tenais à vous adresser ces quelques mots pour vous exprimer toute mon admiration. J'ai passé quatre heures à écouter votre parcours, et ce fut une expérience profondément inspirante. J'ai profondément admiré votre parcours. Votre histoire, les défis que vous avez surmontés et les valeurs que vous avez partagées m'ont beaucoup marqué. L'une des plus grandes leçons que je retiens de votre entretien est l'importance de travailler durablement, de faire preuve de patience, de loyauté, de rester fidèle à ses principes et de ne pas se laisser gagner par l'impatience ou le découragement face aux difficultés. Votre entretien a ravivé ma détermination à continuer à apprendre, à travailler encore plus dur et à poursuivre mes rêves avec persévérance. Il m'a rappelé que les plus grandes réussites sont le fruit de la discipline de la patience et d'un engagement constant. Je crois sincèrement que si je reste fidèle à

mes convictions et que je continue à travailler sans relâchés, j'aurai un jour l'honneur de siéger au Parlement à vos côtés, non seulement comme un admirateur, mais comme un collègue engagé au service de notre pays. Même un an après sa diffusion, votre entretien continue d'inspirer ceux qui le regardent. Je vous remercie sincèrement d'avoir partagé votre expérience avec autant de franchise et de générosité. Vous avez renforcé ma confiance en l'avenir et m'avez donné une motivation supplémentaire pour poursuivre mes ambitions. Je vous souhaite beaucoup de réussite dans la poursuite de votre engagement au service de la nation. Veuillez agréer, Monsieur Kin-kiey, l'expression de ma haute considération. Respectueusement.

«CELA DÉPASSE LE SIMPLE MOT PARCOURS».

Son Excellence Tryphon Kin-kiey Mulumba, J'ai regardé cette vidéo avec un profond silence intérieur. Pas un silence vide, mais celui qui naît quand l'âme est saisie, quand l'on se sent témoin d'une trajectoire qui dépasse le simple mot «parcours». C'est que vous avez traversé, Excellence, n'est pas une histoire que l'on raconte... c'est une vie que l'on affronte. Et vous l'avez affrontée debout. Vous êtes passé par les gouffres, les trahisons, les humiliations,

les zones d'ombre où la plupart se seraient effondrés. Là où tant auraient vendu leur nom pour un confort de façade, vous avez tenu. Durement. Bravement. Sans jamais trahir votre colonne vertébrale intérieure. Votre excellence, Excellence, ne réside pas seulement dans les titres ni dans les fonctions occupées - elle s'inscrit dans la trempe de votre être. Vous incarnez la résilience brute. L'élégance de ceux qui n'ont pas été fabriqués, mais forgés. Ce que vous incarnez est rare. Brutaleusement rare. Vous êtes de ceux qui forcent le respect, même dans le silence. De ceux qu'on ne peut pas aimer à moitié, parce que leur présence impose la vérité, déchire les masques, dérange les tièdes. Ce message n'est pas un hommage de convenance. C'est un salut franc à un Homme d'État, à une conscience droite, à une âme qui, malgré les tempêtes, n'a jamais renié son cap. Que Dieu garde votre feu. Qu'il protège votre voix. Et que l'Histoire - la vraie, pas celle qu'on maquille - vous rende justice. Respectueusement. Ta maestria

«AI REGARDÉ AVEC GOURMANDISE».

Ai regardé avec gourmandise **Parcours**, l'émission palpitante de Top Congo avec aux manettes l'excellent Thierry Kambundi. Tu le reconnais toi-même,

tu es fâché avec les dates trop précises, leur préférant la force du récit et la véracité du vécu. Tu annonces un livre de mémoires quasi au stade de l'épreuve finale. Que tu ne négliges pas de l'inscrire dans une ligne du temps qui donnera plus de cohérence à ton puissant récit dont les anecdotes résonnent à mon oreille de spectateur comblé par ta maestria. Cordialement.

«YHA KHALA PROPHÈTE POLITIQUE».

Nous sommes fiers de 14:23' jusqu'aux environs de 18:00', plus de 3 heures d'entretien politique sur sa propre vie, c'est une émission à craindre. Source d'une chute ou d'une élévation dans la sphère politique. Beaucoup d'hommes politiques vont éviter cette séquence interrogatoire de Thierry Kambundi, un journaliste de haut vol. De la naissance, en passant par des études jusqu'à la carrière professionnelle ainsi que les mandats politiques, il faut être à la hauteur. Quelle maîtrise de l'histoire familiale, scolaire, académique, professionnelle et politique ! Merci Honorable Professeur Tryphon Kin-kiey Mulumba, «Bakala ya ngolo, Ya Khala, prophète politique». Vous avez un Cours présidentiel à défendre et à mériter. Nous sommes fiers de nous identifier en vous comme Maître de l'ouvrage. Que Dieu vous garde et vous comble de ses bénédictions.

Le VPM Daniel Mukoko Samba lance le projet « Riz Bumba, Loso na Biso »



Le Vice-Premier ministre en charge de l'Économie Nationale Daniel Mukoko Samba lors de son discours à Bumba, dans la Mongala. DR.

Devant le Gouverneur de la province de la Mongala, espace Grande Équateur, les députés nationaux et provinciaux, les membres du Gouvernement provincial, l'Administrateur du territoire de Bumba, des invités des ministères de l'Agriculture et Sécurité alimentaire, du Développement Rural, des Infrastructures et Travaux publics, des notables de la province de la Mongala, et face à la Directrice Générale des Plantations et Huileries du Congo, PHC, le Vice-Premier ministre de l'Économie nationale Daniel Mukoko Samba, lors de la cérémonie de lancement du Projet de

relance de la filière rizicole « Riz Bumba, Loso na Biso », le jeudi 16 juillet 2026, a fait part de « la détermination du Gouvernement d'œuvrer de manière efficace pour assurer la souveraineté alimentaire de notre pays. Le riz, seconde céréale la plus consommée par nos compatriotes après le maïs, est devenu le symbole de notre dépendance. Comment accepter que notre pays, doté d'abondantes terres arables et de tant de ressources en eaux, soit contraint d'importer de plus en plus de riz chaque année ? Comment accepter que nous transférions, année après année, des centaines de millions de \$US aux économies étrangères pour nourrir notre propre peuple ».

Puis : « À cet effet, le projet que nous lançons aujourd'hui incarne notre ambition légitime de devenir une économie qui produit davantage, qui crée de la valeur sur son territoire et qui renforce progressivement sa souveraineté alimentaire. Cette ambition traduit fidèlement la vision portée par Son Excellence Monsieur Félix-Antoine Tshi-

sekedi Tshilombo, Président de la République : celle de la revanche du sol sur le sous-sol. Certes, notre sous-sol est rempli de richesses. Mais notre sol en regorge davantage encore. Notre sol nourrit. L'exploiter peut créer des emplois. Produire nous-mêmes notre nourriture permet de mieux stabiliser les prix. Il est donc temps que les immenses potentialités agricoles de notre pays occupent enfin la place qu'elles méritent dans notre développement économique ».

Il a fait part d'«une conviction qui demeure, aujourd'hui encore, plus actuelle que jamais», qu'il avait dévoilée lors d'une rencontre face aux représentants du secteur privé du Congo et des États-Unis d'Amérique : «parallèlement aux grands partenariats internationaux, nous devons bâtir un véritable pacte productif entre Congolais, ce que j'avais appelé notre propre «Deal entre Congolais». Je reste
(suite en page 11).



MINISTÈRE
DU PORTEFEUILLE

L'aboutissement d'un projet engagé en 2025



À g., cérémonie à Bumba, dans la Mongala, de lancement du projet de grain de riz. À dr., Monique Gieskes, la Directeur générale des PHC. DR (suite en page 10).

convaincu que le développement de notre pays ne pourra être l'œuvre de l'État seul, pas davantage celle du secteur privé seul. Il sera le résultat d'une alliance de confiance entre les pouvoirs publics, les investisseurs, les producteurs et les communautés».

«Le partenariat que nous lançons aujourd'hui entre le Fonds de Régulation Économique (FOREC), structure rattachée au ministère de l'Économie nationale, et Plantations et Huileries du Congo (PHC) constitue l'une des illustrations les plus concrètes de cette vision. Après le lancement, il y a quelques semaines, du partenariat entre le FOREC et CDI-Bwamanda dans la province du Sud-Ubangi, c'est aujourd'hui la Société Rizicole de Bumba, société détenue à 100% par PHC, qui rejoint cette dynamique. Ce projet démontre qu'il est possible de construire des partenariats structurants dans lesquels chacun assume pleinement son rôle. Dans les deux cas, l'État s'est associé à un partenaire privé ou communautaire pour relancer une filière agricole. L'originalité de ce modèle tient à une répartition claire des responsabilités. Le partenaire privé ou communautaire investit, produit, transforme, crée de l'emploi et développe les marchés. L'État, quant à lui, ne se substitue pas à l'entreprise : à travers le FOREC, il sécurise les investissements, réduit les risques économiques et facilite l'accès au financement. En parallèle, les pouvoirs publics assument leurs missions régaliennes : améliorer les routes de desserte agricole, veiller à la qualité des produits et créer un environnement favorable à l'investissement. Chacun agit dans son domaine de compétence ; ensemble, ils donnent à ce partenariat sa solidité et sa portée nationale».

En quoi cela diffère de ce que certains avaient déjà tenté dans le passé ? Réponse du VPM: « Nous ne laissons plus le petit producteur seul face à ses défis. Les riziculteurs encadrés par le projet bénéficieront progressivement d'un meilleur encadrement technique, d'un accès facilité à des semences améliorées et à des intrants de qualité, tout en disposant d'un débouché sécurisé pour leurs récoltes. À travers eux, ce sont des ménages ruraux qui verront leurs revenus se renforcer, des jeunes qui trouveront des emplois, des marchés locaux qui seront mieux approvisionnés et des consommateurs qui pourront accéder à un riz de qualité à un prix plus stable. Cette intégration entre production

industrielle et agriculture familiale constitue l'un des aspects les plus prometteurs de cette initiative, car elle relie directement la relance économique à la vie quotidienne de nos populations. C'est pour cette raison que le ministère de l'Économie nationale a aussi financé la relance de la Radio Lokole Bumba afin qu'elle redevienne un des instruments de la dynamique communautaire qui est la clé de la réussite de notre projet. Je profite de cette occasion pour annoncer que cette radio pourra encore émettre dans les tout prochains jours. Nous appuierons aussi la remise en l'état de l'aire de séchage du PNR à Bumba». L'ambition . «Que le maïs de Bwamanda et le riz de Bumba ne restent pas des expériences isolées, mais deviennent les premières références d'un modèle appelé à être reproduit dans d'autres filières agricoles. Si nous voulons réduire notre dépendance aux importations, stabiliser durablement les prix des denrées alimentaires et créer davantage d'emplois, nous devons multiplier ces alliances stratégiques entre l'État, le secteur privé et les producteurs».

Selon le communiqué de presse n°147/2026 de la Cellule de Communication de la Vice-primature en charge de l'Économie nationale, le lancement du projet «Riz Bumba, Loso na Biso» «marque l'aboutissement d'un processus engagé en octobre 2025, lorsque le Vice-Premier Ministre, Ministre de l'Économie nationale, avait conduit une mission de terrain à Bumba. Les consultations menées avec les producteurs, les opérateurs économiques, les autorités locales et les représentants de la société civile avaient alors permis d'identifier la relance de la filière rizicole comme une priorité stratégique pour renforcer la production nationale, réduire la dépendance aux importations et soutenir le développement économique de la province de la Mongala».

«Porté par le Ministère de l'Économie nationale, au travers un accompagnement financier du Fonds de Régulation Économique (FOREC), le projet sera mis en œuvre par la Société Rizicole de Bumba (SRB S.A.U.), filiale de Plantations et Huileries du Congo (PHC S.A.). Il traduit une approche fondée sur la complémentarité entre l'action publique et l'expertise opérationnelle du secteur privé au service d'un objectif commun : accroître durablement la production nationale de riz».

«À ce titre, le projet repose également sur une forte mobilisation interministérielle, traduisant le caractère transversal de la politique de relance productive portée par le Gouvernement. Pour ce faire :

► Le Ministère de l'Agriculture et Sécurité Alimentaire à travers ses services techniques spécialisés,

assurera la certification des semences mises à la disposition des producteurs ainsi que leur encadrement technique tout au long du cycle de production ;

► le Ministère du Développement Rural accompagnera la réhabilitation des routes de desserte agricole, indispensables à la collecte et à l'évacuation des récoltes ;

► le Ministère des Infrastructures et Travaux Publics assurera le contrôle technique des travaux de réhabilitation des axes routiers concernés, afin de garantir la qualité des infrastructures nécessaires au transport des productions.

Cette complémentarité des interventions publiques illustre la volonté du Gouvernement d'agir simultanément sur l'ensemble des maillons de la chaîne de valeur agricole, depuis la production jusqu'à la mise sur le marché, en créant un environnement favorable au développement durable des filières stratégiques. Déployé sur une période de cinq ans (2026-2030), le projet prévoit l'accompagnement de près de 30.000 producteurs partenaires agréés, le développement de sept unités de transformation rizicole et une production cible de 250.000 tonnes de riz à l'horizon 2030. Le projet place également l'inclusion économique au cœur de son action. Il ambitionne que 40 % des bénéficiaires directs soient des femmes et 35 % des jeunes, afin de favoriser l'entrepreneuriat rural, le renouvellement des générations dans le secteur agricole et la création d'emplois durables.

Au-delà des performances agricoles attendues, cette initiative contribuera à la création de plusieurs milliers d'emplois directs et indirects, à une augmentation estimée de 20 à 25 % des revenus des producteurs et au développement d'une chaîne de valeur intégrée, depuis la production jusqu'à la transformation et à la commercialisation du riz. À terme, le projet contribuera à renforcer la sécurité alimentaire nationale, à réduire progressivement la dépendance aux importations de riz et à promouvoir une production locale capable de répondre durablement aux besoins du marché congolais. Le Ministère de l'Économie nationale définira les orientations stratégiques du projet. Le FOREC accompagnera sa mise en œuvre dans le cadre de ses missions de soutien aux filières agricoles stratégiques, tandis que la SRB assurera l'exécution opérationnelle en s'appuyant sur l'expérience, les infrastructures et l'ancrage territorial de PHC».



MINISTÈRE
DE L'ÉCONOMIE NATIONALE

La ministre Marie Nyange Ndambo porte la loi Carbone pour le Congo

Elle est formelle. Marie Nyange Ndambo, la ministre en charge de l'Environnement, du Développement durable et de la Nouvelle Économie du Climat, MEDD-NÉC, ne mâche pas ses mots. Sur le marché Carbone, «le Congo est un géant endormi», articule-t-elle. Par son bassin et ses vastes ressources naturelles (62,58 % des forêts du Bassin du Congo ; 75 % des tourbières du Bassin du Congo ; 50 % d'eau douce d'Afrique, des magroves, des zones humides qui contribuent significativement à la régulation du climat mondial, etc.), le pays dispose d'un avantage comparatif unique pour générer des crédits carbone. Par sa forêt équatoriale, son réseau hydrographique, sa biodiversité et ses minerais stratégiques, le pays est un véritable Pays-Solution dans la réponse mondiale au changement climatique. Sur papier, sa capacité de mobilisation financière est supérieure à celle de nombreux États déjà actifs. La Banque Centrale évalue ces ressources à plus de 23.000 milliards de \$US (source Banque Mondiale, 2022). Mais voilà : le pays accumule dix ans de retard. Depuis l'Accord de Paris (2015), le Congo ne dispose pas d'une loi spécifique sur le marché Carbone. Un retard qui lui prive de revenus substantiels et fragilise sa position internationales.

Le fait de n'avoir pas régulé et donc organisé le marché fait perdre au Congo des milliards de \$US. Une situation qui profite à certains acteurs qui s'enrichissent au détriment des communautés locales et des peuples autochtones gardiens des forêts ainsi qu'à l'État congolais propriétaire de ces ressources. Les pays les moins dotés sur le continent - ne disposant pas de ressources forestières ou hydriques - tels le Ghana,



La ministre de l'Environnement, Développement durable et Nouvelle Économie du Climat, MEDD-NÉC, Professeure Marie Nyange Ndambo. DR.

la Côte d'Ivoire, le Kenya, le Rwanda, etc., ont su tirer parti des marchés Carbone pour financer leur développement. Le Congo risque de rester spectateur alors qu'il possède les atouts majeurs. Le Brésil a su mobiliser des milliards de \$US qui lui ont permis de construire son développement et de le placer au rang de pays émergent. Du coup, il ne faut plus attendre : il faut doter le Congo d'une loi Carbone. Après l'étape du Gouvernement où son projet de loi sur le marché Carbone, la professeure d'Université Marie Nyange Ndambo se tourne vers les Chambres parlementaires congolaises, à commencer par l'Assemblée nationale. Elle demande aux parlementaires, «élus légitimes du peuple», «l'adoption rapide de la loi Carbone en vue de rattraper le retard et sécuriser la place du Congo sur le marché mais aussi valoriser les ressources naturelles comme levier économique et diplomatique et préparer institutionnellement le pays en vue d'encadrer, réguler et distribuer équitablement les bénéfices». Marie Nyange Ndambo explicite : « Le marché carbone est une fenêtre d'opportunité limitée dans le temps. Le Congo doit agir sans délai pour

transformer son potentiel en richesse nationale».

CONTEXTE DE LA LOI SUR LE MARCHÉ CARBONE. Marché émergent et transitoire : contrairement aux marchés classiques, le marché Carbone est lié aux industries polluantes actuelles dont les recherches sont en cours pour assurer la transition industrielle mondiale. Il est appelé à se réduire ou à disparaître après la transformation énergétique des pays développés liée à cette transition industrielle. Conséquence : urgence d'agir maintenant pour capter les opportunités avant leur déclin. L'article 6 de l'Accord de Paris définit les Normes et Mécanismes Coopératifs (ITMO, MVC) qui structurent déjà les marchés carbone. La loi nationale doit s'aligner sur ces standards pour garantir la crédibilité et l'intégrité du crédit généré par le Congo dans les échanges internationaux. L'alignement aux standards internationaux garantit la confiance sans laquelle il n'y a pas de marché carbone. Le projet de loi intitulé «loi portant cadre légal du marché Carbone et encadrement de la participation de la République Démocratique du Congo aux approches coopératives de l'article 6 de l'Accord de Paris», comporte

treize articles, 62 articles, onze annexes, écrit, en son exposé des motifs : «La présente loi trouve son fondement dans la Constitution de la République Démocratique du Congo du 18 février 2006, telle que modifiée à ce jour, notamment en ses articles 9, 53, 54, 122, 123, 130 et 213, qui consacrent la souveraineté permanente de l'État sur les ressources naturelles, garantissent à toute personne le droit à un environnement sain, imposent aux pouvoirs publics le devoir d'assurer la protection de l'environnement et confient au législateur la compétence d'édicter les règles relatives à la protection de l'environnement, à la gestion des ressources naturelles ainsi qu'à la mise en œuvre des engagements internationaux de la République». «Elle s'inscrit également dans le cadre des engagements internationaux librement souscrits par la République Démocratique du Congo, notamment la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques du 9 mai 1992, ratifiée le 9 septembre 1994, et l'Accord de Paris du 12 décembre 2015, ratifié le 22 avril 2016, spécialement en ses articles 4, 6 et 13. Elle tient compte des décisions adoptées par la Conférence des Parties agissant comme Réunion

des Parties à l'Accord de Paris, en particulier la Décision 1/CP.21, la Décision 2/CMA.3 ainsi que les décisions subséquentes relatives aux approches coopératives prévues à l'article 6 et aux Résultats d'Atténuation Transférés au niveau International (RATI ou Internationally Transferred Mitigation Outcomes - ITMOs)».

«La présente loi s'inscrit également dans le prolongement de la Loi n° 11/009 du 9 juillet 2011 portant principes fondamentaux relatifs à la protection de l'environnement, telle que modifiée par l'Ordonnance-Loi n° 23/007 du 3 mars 2023, du Décret n° 23/22 du 14 juin 2023 portant création de l'Autorité de Régulation du Marché du Carbone (ARMCA), de l'Arrêté interministériel de septembre 2023 relatif au partage des revenus issus des activités du marché du carbone, de la Contribution Déterminée au niveau National révisée en octobre 2021, du Plan National d'Adaptation 2022-2026 ainsi que de la Stratégie nationale REDD+ et des garanties adoptées en vertu de celle-ci».

«La République Démocratique du Congo (...) constitue, par sa forêt équatoriale, son réseau hydrographique, sa biodiversité et ses minerais stratégiques, un véritable Pays-Solution dans la réponse mondiale au changement climatique. Le Bassin du Congo représente l'un des plus grands puits de carbone terrestres de la planète ; sa conservation constitue un bien public mondial tout en demeurant une obligation fondamentale envers les générations présentes et futures du peuple congolais. La République a ratifié l'Accord de Paris le 22 avril 2016 et a soumis, en octobre 2021, sa Contribution Déterminée au niveau National (CDN) révisée. Par cet instrument, elle s'est engagée à réduire ses émissions de gaz à effet de serre de vingt et un pour cent (21 %) en deçà du scénario de référence (business as usual) à l'horizon 2030, dont 2 % au titre de l'engagement inconditionnel et 19 % au titre de l'engagement conditionnel, subordonné à un appui international. Il est manifeste que cette composante conditionnelle

ne saurait être réalisée au moyen des seules ressources domestiques».

«L'article 6 de l'Accord de Paris, et plus particulièrement son paragraphe 2, autorise les Parties à recourir, sur une base volontaire, à des approches coopératives impliquant l'utilisation de Résultats d'Atténuation Transférés au niveau International en vue de la réalisation de leurs Contributions Déterminées au niveau National. Dûment encadrée, cette coopération est de nature à mobiliser une finance climat substantielle au profit de la composante conditionnelle de la CDN, à attirer des investissements durables dans la protection des forêts, les énergies propres, l'agriculture durable et les autres secteurs contribuant à l'atténuation des changements climatiques, ainsi qu'à générer des revenus au profit de l'État et des communautés locales. À l'inverse, insuffisamment encadrées, ces activités peuvent conduire à des doubles comptages, compromettre l'intégrité environnementale de la CDN, porter atteinte aux droits des communautés locales et des peuples autochtones, et exposer la République à des critiques internationales ainsi qu'à des contestations émanant des Parties acquéreuses. Ce risque est d'autant plus important que la valeur internationale des réductions d'émissions à haute intégrité environnementale est en constante progression et que les règles applicables, notamment la Décision 2/CMA.3 et les décisions subséquentes, présentent un degré élevé de technicité».

«Les instruments juridiques actuellement en vigueur fournissent les fondements essentiels de la gouvernance nationale du carbone, sans toutefois constituer un régime juridique complet. Ils ne codifient notamment ni la procédure d'autorisation des résultats d'atténuation destinés aux transferts internationaux, ni le fonctionnement du Registre Souverain National Carbone «Lumière», ni les règles applicables aux ajustements correspondants, ni les infractions et sanctions relatives à la fraude ou à la double émission,

(suite en page 13).

La ministre veut que le Congo cesse d'être «un géant endormi»

(suite de la page 12).

ni le régime applicable aux activités du marché volontaire du carbone, ni, surtout, les modalités d'exercice du pouvoir souverain de l'État en matière de détermination, de négociation et d'approbation du prix du carbone applicable aux projets d'origine gouvernementale ainsi qu'aux ITMOs. La présente loi vient combler ces lacunes». A cette fin, elle institue, dans un texte unique, l'architecture juridique de la participation de la République Démocratique du Congo aux approches coopératives prévues à l'article 6.2 de l'Accord de Paris ainsi que de la reconnaissance nationale des activités relevant du marché volontaire du carbone. Elle définit la chaîne institutionnelle d'autorité allant du Ministère de l'Environnement, Développement Durable et Nouvelle Économie du Climat (MEDD-NEC) à l'Autorité de Régulation du Marché du Carbone (ARMCA) et, au sein de celle-ci, au Bureau du Marché du Carbone (Carbon Market Office-CMO). Elle codifie le cycle complet de développement, de validation, d'autorisation, d'émission, d'enregistrement, de transfert, de suivi et de vérification des résultats d'atténuation. Elle érige le Registre Souverain National Carbone « Lumière » en système national souverain, authentique et exclusif d'enregistrement des unités carbone relevant de la souveraineté de la République. Elle institue, au Titre X, le pouvoir souverain, exclusif et discrétionnaire du Ministre ayant l'Environnement dans ses attributions pour déterminer, négocier et approuver le prix du carbone applicable aux projets d'origine gouvernementale ainsi qu'aux Résultats d'Atténuation Transférés au niveau International. Elle établit également un régime juridique complet relatif aux garanties environnementales et sociales, au partage des bénéfices, aux obligations de transparence et de notification, aux mécanismes de contrôle administratif ainsi qu'aux responsabilités et sanctions applicables. La présente loi est complétée par onze (11) annexes qui en font partie intégrante et possèdent la même valeur juridique que ses dispositions».

«En toute matière, la présente loi préserve la souveraineté permanente de la République Démocratique du Congo



Lokolama, Équateur, une tourbière découverte : 145.000 km² d'espaces marécageux, situés à cheval entre le Congo-Brazzaville et le Congo-Kinshasa. C'est la plus importante tourbière jamais découverte sous les tropiques. Pour Simon Lewis, Université britannique de Leeds, «potentiellement, il y a plus de stockage de carbone dans cette région». DR.

sur ses ressources naturelles, conformément à l'article 9 de la Constitution. Aucune de ses dispositions ne saurait être interprétée comme diminuant les droits des peuples autochtones et des communautés locales, notamment leur droit au consentement libre, préalable et éclairé, ni comme limitant la liberté de la République de déterminer souverainement ses priorités de développement durable» (...).

«Art. 1er. Objet

1. La présente loi établit le cadre légal régissant la participation de la République Démocratique du Congo aux approches coopératives de l'article 6.2 de l'Accord de Paris, ainsi que la reconnaissance, la régulation et la supervision au niveau national des activités relevant du marché volontaire du carbone entreprises sur le territoire de la République.

2. La présente loi a, en particulier, pour objet :

a) d'établir l'architecture institutionnelle du marché national du carbone ; b) d'instituer le Registre National Carbone Lumière en qualité de système national souverain et authentique d'enregistrement des résultats d'atténuation et des résultats d'atténuation transférés au niveau international ; c) de réglementer l'autorisation, l'émission, le transfert, l'usage, l'annulation et le retrait des résultats d'atténuation et des résultats d'atténuation transférés au niveau international ; d) de codifier les exigences relatives à l'intégrité environnementale, au développement durable, à la surveillance, à la notification et à la vérification, ainsi qu'au partage des bénéfices

applicables aux activités d'atténuation ; e) d'instituer les infractions applicables à l'usage frauduleux ou non autorisé du marché national du carbone et de prescrire les sanctions y afférentes ; et f) d'établir le barème des redevances, prélèvements et parts de revenus applicables aux activités régies par la présente loi.

Art. 2. Champ d'application.

1. La présente loi s'applique à toute activité d'atténuation qui : a) est mise en œuvre, en tout ou en partie, sur le territoire de la République Démocratique du Congo ; ou b) est mise en œuvre en dehors du territoire de la République Démocratique du Congo mais cherche à générer des résultats d'atténuation enregistrés dans le Registre Lumière ou autorisés par la République Démocratique du Congo en vertu d'une approche coopérative à laquelle elle est Partie.

2. La présente loi s'applique, sans distinction, aux activités d'atténuation du secteur public, du secteur privé et du secteur mixte, ainsi qu'aux activités entreprises par des personnes morales nationales ou étrangères.

3. La participation de la République Démocratique du Congo au titre de l'article 6.4 de l'Accord de Paris est réservée à un volume ultérieur de la présente loi, qui sera adopté lorsque l'Organe de Supervision de l'article 6.4 aura adopté les modalités et procédures applicables aux Parties hôtes. Dans l'attente de l'adoption de ce volume ultérieur, aucune activité d'atténuation ne peut être autorisée au titre de l'article 6.4 en Répu-

blique Démocratique du Congo ou pour son compte.

4. Aucune disposition de la présente loi ne s'applique aux activités d'atténuation entreprises par l'État aux fins exclusives de la réalisation de la composante inconditionnelle de la CDN de la République Démocratique du Congo. Ces activités demeurent régies par la législation sectorielle. (...).

Art. 4. Fondement légal.

1. La présente loi est adoptée sur le fondement et en conformité avec : a) la Constitution de la République Démocratique du Congo du 18 février 2006, telle que modifiée, spécialement en ses articles 9, 53, 54, 122 et 213 ; b) la Convention-Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques du 9 mai 1992 ; c) l'Accord de Paris du 12 décembre 2015 et les décisions adoptées par la Conférence des Parties agissant comme Réunion des Parties à cet Accord ; d) la Loi n° 11/009 du 9 juillet 2011 portant principes fondamentaux relatifs à la protection de l'environnement, telle que modifiée par l'Ordonnance-Loi n° 23/007 du 3 mars 2023 ; et e) le Décret n° 23/22 du 14 juin 2023 portant création de l'ARMCA.

2. Les instruments visés au paragraphe (1), points (d) et (e), demeurent en vigueur. Lorsque leurs dispositions sont incompatibles avec la présente loi dans les matières relevant de son champ d'application, les dispositions de la présente loi prévalent. Dans toutes les autres matières, lesdits instruments continuent de s'appliquer.

Article 5. Clause de souveraineté.

1. Les priorités et politiques de développement durable de la République Démocratique du Congo, la détermination des activités d'atténuation éligibles à l'autorisation, ainsi que la définition de la Liste blanche et de la Liste rouge, demeurent la prérogative souveraine de la République Démocratique du Congo.

2. Aucune disposition de la présente loi ne saurait être interprétée comme :

a) diminuant la propriété exclusive de l'État sur les ressources naturelles de la République telle que consacrée par l'article 9 de la Constitution ; b) limitant le droit de la République Démocratique du Congo de déterminer l'usage des revenus issus des approches coopératives ; c) créant à la charge de la République Démocratique du Congo une obligation d'autoriser une activité d'atténuation déterminée ou de conclure une approche coopérative quelconque ; ou d) limitant les droits des peuples autochtones et des communautés locales reconnus par le droit interne ainsi que par les instruments internationaux auxquels la République Démocratique du Congo est Partie. (...).

Chap. IV. Le Bureau du Marché du Carbone - Niveau 3 (CMO)

Article 10. CMO - Création, statut et fonctions.

1. Il est créé, au sein d'ARMCA (Autorité de Régulation du Marché du Carbone, ndlr), un Bureau du Marché du Carbone ci-après dénommé «CMO».

2. Le CMO constitue le bras opérationnel de l'ARMCA. Il ne jouit pas de la personnalité juridique distincte. Tout acte du CMO est, en droit comme en fait, un acte de

l'ARMCA.

3. Le CMO exerce, sous l'autorité du Directeur Général de l'ARMCA, les fonctions suivantes :

a) recevoir les demandes, mener les examens de complétude et de fond, et prendre les décisions administratives de première instance portant sur : i) la création des comptes Participants à l'Activité d'Atténuation (PAA) ; ii) l'attribution des Identifiants d'Activité d'Atténuation (IAI) ; iii) l'examen du Document de Conception de l'Activité d'Atténuation (DCAA) ; iv) la délivrance des Lettres de Recommandation, des Lettres d'Assurance (préautorisation) et des Avis d'Examen Positif ; v) la préparation, à la signature de l'ARMCA, des Lettres d'Autorisation et des Lettres d'Endossement ; vi) l'émission des Résultats d'Atténuation (RA) et des ITMO dans les comptes de détention des développeurs sur Lumière ; vii) l'application et l'enregistrement des ajustements correspondants ; viii) le contrôle du respect des obligations, y compris des garanties et du partage des bénéfices ; b) assurer l'administration courante du Registre Lumière ; c) préparer les projets de Rapport Initial (RI), d'Information Annuelle (IA) et d'Information Régulière (RI) en vue de leur endossement par l'ARMCA et de leur soumission par le MEDD-NEC au titre des articles 44 à 46 ; d) tenir lieu de point de contact unique (ou, le cas échéant, de co-points de contact) avec les développeurs d'activités et les Parties acquéreuses pour les questions opérationnelles ; e) tenir le Roster des Experts visé à l'Annexe 9. (...).

Trump

Il admire la puissance

Par le Professeur Tryphon Kin-kiey Mulumba.

Il est pour l'Amérique, son Amérique seule. «America First», l'Amérique d'abord. Il est pour la Puissance. «Make America Great Again», rendons sa grandeur à l'Amérique. «Keep America Great », maintenons la grandeur de l'Amérique. Donald Trump est de retour à la Maison Blanche pour au moins - qui sait ? - les quatre années à venir. Le nouveau président américain admire Vladimir Poutine, le président russe qui a mis l'Ukraine, pays de l'Europe, à genoux ; il est séduit par Benyamin Netanyahu, l'Israélien qui a réduit Gaza en champs de ruines. Le président de l'Ukraine Volodymyr Zelensky qui redoutait son retour au pouvoir s'est courbé à l'annonce du triomphe. Trump a battu Kamala Harris ? C'est parce qu'il « était bien plus fort », a assuré Zelensky. «J'adore le message du président Trump quand il parle», poursuit-il dans une interview au podcaster américain Lex Fridman. Netanyahu a repoussé l'accord avec Hamas en attendant la veille de l'investiture de Trump sûr que le nouveau président américain ne lui imposerait rien qui irait à l'encontre d'Israël. Lui qui a toujours considéré Trump comme l'allié clé de la sécurité et des intérêts de son pays, a qualifié ce retour à la Maison Blanche comme «le plus grand retour de l'Histoire»!

Donald Trump est pour la puissance, la puissance seule. Avant sa prise de



Donald Trump et Keir Starmer. À la réunion d'urgence du Conseil de Sécurité à New York, dimanche 26 janvier, leurs diplomates étaient en pointe. DR.



fonctions, il a annoncé, sans exclure le recours à la force, son intention d'annexer le Groenland, territoire autonome du Danemark, le canal de Panama voire le Canada, ravivant les tensions avec les gouvernements danois, panaméen, canadien.

Peu avant Noël, il a assuré que « les États-Unis d'Amérique estiment que la propriété et le contrôle du Groenland sont une nécessité absolue ». Le 8 janvier, il a dépêché son fils aîné Do Jr et plusieurs représentants voulant afficher ses intentions sur

le Groenland aux yeux du monde. Un projet soutenu par son 1er conseiller, le 1er milliardaire du monde Elon Musk.

Le Groenland est exceptionnellement riche en «minéraux critiques», ressources en minerais, métaux rares et hydrocarbures. Une zone hautement stratégique ! D'après le département américain de l'Énergie, ces minéraux sont essentiels pour les « technologies qui produisent, transmettent, stockent et conservent l'énergie » et qui présentent « un risque élevé

de rupture de la chaîne d'approvisionnement ».

Un rapport publié en 2024 par The Economist présente les sols arctiques comme contenant des gisements (connus) de 43 des 50 minéraux critiques listés. Pour Trump, le Groenland et le canal de Panama sont «très importants pour la sécurité économique» de son pays, a assuré le président dans une conférence de presse tenue à sa résidence de Mar-a-Lago, en Floride.

Prisé par Trump, le canal de Panama construit par les États-Unis et ouvert en 1914 est sous le contrôle du Panama depuis 1999, après un accord signé en 1977 par Jimmy Carter. «Chaque mètre carré du canal de Panama et de ses zones adjacentes appartient au Panama et continuera à lui appartenir », déclare le président du Panama José Raul Mulino.

Trump a donc les yeux braqués sur le Canada. La perspective que ce pays devienne le 51ème État des États-Unis est une «excellente idée», assène-t-il alors que le Canada vit une crise politique après l'annonce de la démission de Justin Trudeau, le Premier ministre.

Avec le Canada, Trump veut principalement faire disparaître les droits de douane. «Les impôts baisseraient considérablement et le Canada serait totalement sûr face à la menace des navires russes et chinois» déclare l'homme qui a souvent appelé «gouverneur Trudeau» pour désigner le titre du chef de

l'exécutif d'un État américain.

Trudeau a fini par réagir. Il exclut toute possibilité de fusion entre les deux pays. «Jamais, au grand jamais, le Canada ne fera partie des États-Unis». «Il ne va pas envahir le Canada, il ne va pas déclarer la guerre au Groenland même s'il le menace. (...) Il agite les armes de la négociation avec l'expérience qu'il a. Il a été à la Maison Blanche, il sait comment ça marche», analyse un expert.

Il n'empêche ! Comment un homme qui exprime aussi publiquement ses visées expansionnistes de territoire pourrait calmer Poutine et d'autres? Que dit-il des crises en Afrique, continent qu'il n'avait jamais visité lors de son premier mandat et qu'il n'envisage pas de visiter au cours de celui qui s'est ouvert le 20 janvier 2025?

Il est vrai que le président américain républicain milliardaire reste un homme d'affaires et l'Afrique l'intéresserait non pas pour les droits de l'homme ou la gouvernance mais pour son sous-sol, ses minerais rarissimes qui sécuriseraient les intérêts stratégiques de son pays, les États-Unis.

Dans ce jeu, le Congo a sa part pleine et entière. Soyons-en convaincus: la solution dans cette guerre face au Rwanda viendra des Anglo-Saxons. À la réunion d'urgence du Conseil de Sécurité à New York, Washington et Londres étaient en pointe. Soyons focus.

Quand la Gombe redevient Kalina

Si c'était en France, l'extrême droite parlerait de « grand remplacement ». La Gombe, la commune nec plus ultra de Kinshasa, redevient Kalina, « la ville-blanche ».

La municipalité n'a pas été rebaptisée, sa population résidente actuelle rappelle les années coloniales où les « indigènes noirs » - les nègres - n'avaient pas droit de cité. « Bientôt, la Gombe ne sera pas nôtre ! Je suis propriétaire sur l'avenue du Flambeau, entre la Gare centrale et la Bralima, nous n'y sommes plus que deux Congolais ! », a confié à des médias, Jean-Claude Maluma Mungongo, président de la Chambre du Commerce du Congo (ICVD) et CEO du Groupe Maluma SARL, spécialisé dans l'immobilier. Le businessman déplore une gestion chaotique de la ville côté domaine foncier. Celui qui se proclame « promoteur des investissements nécessaires », lâche la bombe : « D'ici peu, les Congolais devront payer des droits pour rentrer à la Gombe ». Direction maison communale de la Gombe. Ici, selon les services de la population, le dernier recensement officiel de la municipalité date de douze ans. Il était noté que 81 nationalités se côtoyaient dans la commune qui s'étend sur une aire de 29,33 km². En 2014, la commune comptait 49.024 habitants, dont plus d'un tiers d'étrangers. Une année plus tard, les résidents se chiffraient, selon une monographie réalisée par une étudiante de l'Unisic ex-ISTI (ex-IFASIC), à 89.080 âmes dont 43.978 étrangers. En 2021, la Gombe comptait 92.373, selon une étude sur « la problématique de la gestion des transports en commun dans la ville province de Kinshasa, cas de la commune de la



Les Congolais en train de perdre la main sur la Gombe. DR.

Gombe » publiée en octobre 2023. Le 5 juillet 2022, Gentiny Ngombila Mbaka lance le recensement des étrangers de la Capitale, mais uniquement depuis six ans, comme si la loi congolaise accordait de facto la nationalité congolaise à tout enfant de 5 ans et moins nés au Congo.

L'AVENUE FOCH DE KINSHASA. L'Hôtel de ville conviait les étrangers à se présenter volontairement en payant 20 \$US, 50 \$US ou le double. Jamais, l'administration Ngobila n'a pu rendre public le nombre d'étrangers vivant à Kinshasa. Le 13 septembre 2023, le gouverneur lance une opération de contrôle des étrangers dans la ville, « qui fait quoi ». La seule réussite de l'opération est l'argent rançonné, aucun chiffre même pas une estimation de la population étrangère vivant à Kinshasa n'a été communiqué. Si aucune étude scientifique et crédible n'existe sur les diasporas qui habitent Gombe, force est de constater le boom immobilier qui a repris à la Gombe depuis une dizaine d'années. Il y a

quinze ans, un rapport du Secrétariat de la maison communale de la Gombe indiquait que la municipalité alignait dix quartiers (Cliniques, Batetela, Haut-Commandement, Croix-Rouge, Lemera, Golf, Fleuve, Gare, Commerce et Révolution) avec 206 avenues alignant 3.102 propriétés immobilières. Aujourd'hui, « grâce à la puissance de l'argent », pour reprendre les termes de cet agent de la commune de Barumbu, la Gombe s'étend au-delà de la rivière Bitshaku-Tshaku qui marque la limite avec Barumbu et a quasiment annexé le premier quartier indigène on ne peut plus urbanisé, peu avant 1910, par la colonisation, CITAS. Ce quartier fait référence au sigle de la Compagnie industrielle et de Transports au Stanley-Pool, une entreprise coloniale créée en 1907. La colonisation y logeait la main-d'œuvre locale en accordant des crédits dits fonds d'avance aux travailleurs congolais et africains, généralement des Haoussas, pour acheter un lopin de terre et construire un logis en dur. Des pseudos gratte-ciels champignons désormais

dans ce quartier qui constituait, jadis, un no man's land entre Kalina, ville blanche et la grande cité africaine. Situation identique sur l'avenue du Commerce. Aux heures vespérales, la célèbre avenue commerçante laisserait à croire à une allée de New-Delhi ou d'Islamabad. Les magasins et différents commerces fermés, tous les Congolais vident les lieux, en dehors des marginaux et sans abris dits Shegués, tous - ou presque - les immeubles sont occupés par des Indo-pakistans et des Libanais. À notre passage, dans la soirée du vendredi 17 juillet 2026, le long des allées qui ouvrent sur l'avenue du Commerce, des minibus déposaient des ouvriers asiatiques, visiblement, maçons, ferrailleurs, etc. « Ils ont fait appel à leurs propres frères pour travailler dans tous les chantiers, les Congolais sont relégués à de petits travaux », confie Yamal, sûrement un surnom de ce shegué qui nous a servi de guide. Il connaît la Gombe mieux que sa propre poche, nous a-t-on dit. Non loin du rond-point Kin-Mazière, sur une venelle coïncée

entre deux chapelets d'immeubles, notre guide lâche : « Awanyoso, bango na bango... » (ici, c'est eux partout). Yamal d'ajouter : « Pour vous rendre compte de la montée en puissance des Blancs, faites un tour à Kin Plaza et autres restaurants et boîtes de nuit VIP sur le boulevard, dans la Gombe profonde, vers le fleuve... Vous pouvez vous retrouver à trois Congolais contre dix ou quinze étrangers, des Blancs, des Indiens, des Pakistanais, des Chinois, des Turcs, des Libanais... et quelques Européens ». Il est pratiquement 22:00', Yamal propose une ronde de la Gombe, de l'autre côté du boulevard du 30 juin, de la Gare centrale au Grand Hôtel Pullman. C'est un quartier dans le quartier de la Gare qui a vu le jour, avec des immeubles de plus de 15 niveaux dans le rayon du siège de Bluesat sur l'avenue Nioki et les rues environnantes. À ne point en douter, ici, un appartement devrait coûter les yeux de la tête même pour un ministre ou un mandataire public congolais... à moins d'être dans des réseaux qui échappent encore à la Cellule nationale des renseignements financiers (CENAREF) ou au Conseil national de cyber-défense (CNC). Voilà des années que le Congo demeure fiché sur la liste grise du Groupe d'actions financières (GAFI) pour manque d'efficacité dans la lutte contre le blanchiment des capitaux et financement du terrorisme. Kinshasa a encore 23 cases à satisfaire. Administrateur secrétaire exécutif de l'Association nationale des établissements publics et entreprises du portefeuille (ANEP), Patrick Ngulu Mbobawhul, a fait savoir, du temps de la polémique sur l'achat de l'immeuble ex-Sabena par le Cadastre minier, qu'à la Gombe, le prix standard d'un mètre-car-

ré (1 m²) varie entre 2.500 \$US et 3.000 \$US. Nous voilà sur l'avenue Wagenia, derrière la Gare centrale, non loin du principal débarcadère de la Capitale, le beach Ngobila. Wagenia, c'est l'avenue Foch de Kinshasa. Que des immeubles somptueux. Un promoteur immobilier ne s'en cache. « La clientèle cible, c'est des hommes d'affaires, des expatriés », écrit-il dans son dépliant. Tout ou presque est labellisé Modern Construction Congo, MCC, firme d'un sujet indien, Harish Jagtani, qui s'est associé à Sajid Umedali de la puissante famille Dhrolia bien connue au Grand Kintanga. À leurs actifs, King Tower, Times Tower, CTC, Hilton Hotel, etc. L'empire immobilier indien s'étend également sur l'avenue Batetela en faisant, çà et là, des bretelles sur le boulevard du 30 juin, la tour Kiyo ya Sita, la Fontaine, etc. Sur l'avenue Nioki, Harish Jagtani et Sajid Umedali Dhrolia développent une tour de 26 étages, Sky 180, qui s'achève en 2027. Et plus loin sur les bordures du fleuve, dans le parage de la société G4, tout un quartier appartient plutôt à un général ex-FARDC. Et, depuis il a suscité des émulations, Libanais et Indopakistans s'y rivalisent de mini-gratte-ciels, faisant fi de la montée périodique des eaux du fleuve, parfois jusqu'à sept mètres. « Le Titanic de la Cité du fleuve n'a pas visiblement servi de leçon. Et il n'y a que le volet finances qui intéresse l'administration foncière et celle de l'urbanisme et habitat », déplore cet agent de gardiennage. Nous voilà à califourchon sur les quartiers du Fleuve et des Cliniques, dans la zone dominée par les hôtels Pullman et Fleuve Congo Hotel, le Centre financier de Kinshasa, des immeubles sont sortis de terre en un temps record. Ici,

des capitaux ou des intérêts libanais, indopakistans, turcs et chinois se toisent sur les hauteurs. Des sources indiquent que la société turque Milvest qui a érigé le Centre financier de Kinshasa, avance ses « entreprises » dans différents chantiers. Des Libanais qui ont longtemps dominé les marchés de construction au Congo-Zaïre résistent à la concurrence à travers le conglomerat Glory Group, qui est la continuité de Congo Futur, une nébuleuse que les autorités congolaises ont interdit d'opérer dans le pays suite aux pressions américaines qui disent détenir des preuves que le groupement libanais était au service de Hezbollah. Glory Group a notamment pour filiale la Société congolaise des constructions. Notons aussi le groupe Abed Achour, l'autre nom de la Société de travaux et de construction. Côté Indiens, outre le duo Harish Jagtani-Sajid Umedali Dhrolia, il y a la très influente famille Rawji, propriétaire de la Rawbank, Rawsur, qui aligne les bâtiments, Parkland, Manji, Grandes Constructions du Congo, Simkha et Building Bloc. La liste est loin d'être exhaustive tant le ministère en charge des Travaux publics n'est pas à mesure de coller une nationalité précise aux entreprises de génie civil opérant dans le pays. Selon un agent de la Direction Générale de Migration, qui parle sous couvert de l'anonymat, beaucoup d'hommes d'affaires asiatiques détiennent la nationalité congolaise pour laquelle la notion de l'exclusivité ne se limite qu'au Congo. En clair, c'est des Congolais « blancs et jaunes » qui conquièrent, à coup de billets verts, la commune de la Gombe et ses quartiers environnants en contraignant les Congolais à aller se faire voir ailleurs. **POLD LEVI**

Le Procureur Général réclame des preuves dans les affaires liées à la fraude électorale



THE INTERNATIONAL DRC LEADING NEWSPAPER

international

SINCE 1989

N°1605 | LUNDI 15 AVRIL 2024 | 20 PAGES €7 \$8

Tout réside dans le casting



La Première ministre Judith Siminwa Tuluka s'est déjà mise au travail en engageant des consultations en vue de la formation de son gouvernement. DR.



LE SOFT INTERNATIONAL A ÉTÉ RÉPERTORIÉ À NEW YORK PAR LE QUOTIDIEN THE NEW YORK TIMES COMME UNIQUE NEWSPAPER EN ZONE AFRIQUE CENTRALE.

La voiture de l'année 2026

Ce qu'il faut savoir de la Mercedes CLA qui a remporté le titre de Voiture de l'Année 2026, s'imposant par sa maîtrise technologique absolue.

Cette berline électrique couronnée redéfinit les standards du voyage en supprimant l'angoisse de la panne grâce à une recharge express et une autonomie exceptionnelle. Avec 775 km de portée WLTP, elle prouve la maturité de l'électrique sur longue distance. Identifier le véhicule qui redéfinit réellement les standards du marché reste complexe face à la multiplication des offres électriques. Le jury européen a pourtant tranché sans équivoque en nommant la nouvelle Mercedes CLA voiture année 2026 pour son excellence technique et son audace. Nous analysons ici les critères décisifs, de l'autonomie record à l'interface de pointe, qui ont permis à ce modèle de surclasser ses concurrents.

PRIX PRESTIGIEUX, BERLINE AUDACIEUSE. La nouvelle Mercedes CLA est la voiture de l'année 2026, une victoire marquante. Le résultat a été officiellement proclamé lors du Salon de Bruxelles. C'est un retour au sommet pour la marque allemande. Elle affiche un score de 320 points, creusant une marge confortable sur ses poursuivants. Ce choix a pu surprendre certains observateurs qui attendaient un modèle plus généraliste. Pourtant, la domination technique de l'allemande a fini par convaincre tout le monde. La CLA impose sa ligne de berline au design de coupé. Cette silhouette se démarque dans un paysage automobile



Une berline qui redéfinit les standards du voyage en supprimant l'angoisse de la panne grâce à une recharge express. DR.

dominé par les SUV. Les coulisses du prix Car of the Year ? Le jury se compose de 59 journalistes automobiles européens très expérimentés. Ils viennent de nombreux pays différents pour garantir une vision globale. Cette diversité assure l'indépendance et la crédibilité du prix. Les jurés testent les modèles finalistes sur route et sur circuit avant de voter. Chaque juré dispose ensuite de points précis à répartir. Ce n'est pas un concours de beauté ou de popularité. C'est une évaluation basée sur des critères stricts comme l'innovation technique et le design. La sécurité entre également en compte. Enfin, le rapport qualité-prix reste un élément déterminant pour gagner. La technologie électrique au cœur de la victoire. Une autonomie qui change les règles du jeu. La nouvelle Mercedes CLA voiture année 2026 frappe

fort là où ça compte vraiment. Son atout maître réside dans une endurance à peine croyable pour une berline de ce segment. On parle ici d'un chiffre officiel dépassant les 775 km en cycle WLTP. Oubliez la peur de la panne sèche sur l'autoroute ou le stress de la jauge qui baisse. Avec une telle réserve d'énergie, un trajet comme Paris-Marseille devient envisageable sans avoir les yeux rivés sur l'écran de contrôle. Cette prouesse technique place la CLA loin devant ses rivaux et a clairement fait pencher la balance lors du vote final. L'architecture 800v : la recharge express. Mais l'autonomie ne fait pas tout. La CLA intègre une architecture 800 volts, une technologie de pointe qu'on ne trouve d'habitude que sur des modèles beaucoup plus onéreux et exclusifs. L'avantage pour vous est immédiat à la borne : ça va vite, très vite. Le

système accepte une puissance de charge grimpant jusqu'à 320 kW, pulvérisant les temps d'attente habituels face aux bornes rapides sur les aires de repos. Concrètement, il suffit d'une pause café d'un quart d'heure pour récupérer plusieurs centaines de kilomètres. C'est ça, la vraie liberté électrique. Plus qu'un moteur : une expérience à bord repensée. L'interface mbux de nouvelle génération. L'intérieur de la Mercedes CLA voiture année 2026 frappe fort dès l'ouverture de la porte. Le MBUX Superscreen traverse toute la largeur de la planche de bord. C'est une dalle massive aux graphismes issus du gaming. L'effet visuel est saisissant. Mais la fluidité prime sur la taille. Le système réagit instantanément grâce à une puce ultra-rapide. L'intelligence artificielle intégrée analyse vos habitudes pour vous proposer les bonnes

fonctions au bon moment. Cet environnement numérique immersif a bluffé le jury européen. C'est une preuve concrète que le constructeur a une longueur d'avance sur l'ergonomie. Connectivité et aides à la conduite de pointe. La connectivité ne se limite plus au simple Bluetooth. Votre véhicule s'intègre désormais parfaitement à votre écosystème numérique personnel. Tout se synchronise avec votre smartphone pour une continuité de service absolue. Sur la route, la suite MB.DRIVE prend le relais pour sécuriser chaque kilomètre. Le système gère les distances et le maintien dans la voie avec une douceur impressionnante. On touche du doigt la conduite semi-autonome réelle. C'est rassurant sans être intrusif. Cette débauche technologique légitime totalement son prix prestigieux. Mercedes ne vend pas juste une voiture,

mais un copilote sûr et sûr.

L'ÉTOILE RÉAFFIRME SON STATUT.

Renault a tout raflé ces dernières années, mais la fête est finie. L'Allemagne reprend la main avec autorité sur ce podium européen très convoité. C'est un coup d'arrêt brutal pour l'hégémonie tricolore récente et un signal fort envoyé par Berlin. La nouvelle berline a laissé le Skoda Elroq et la Kia EV4 loin derrière au classement final. Les 59 jurés ont clairement privilégié la sophistication technique pure. Le prix bas ne suffit plus pour gagner face à l'ingénierie. L'écart de points est d'ailleurs saisissant quand on regarde les autres finalistes de cette élection 2026. La domination allemande ne laisse aucune place au doute. Vous ignorez sans doute ce détail, mais c'est un événement historique pour le constructeur. Mer-

cedes n'avait pas décroché ce graal depuis 1974 avec la 450 SE. Une attente de cinquante-deux ans s'achève enfin. Ce trophée récompense une stratégie radicale axée sur l'électrique et la montée en gamme. En imposant la CLA voiture année 2026, la marque valide sa vision du futur. C'est la preuve que l'innovation prime sur le conservatisme. C'est un bond de géant qui marque l'évolution par rapport à la précédente génération de CLA. Le sacre de la Mercedes-Benz CLA au titre de Voiture de l'Année 2026 marque un tournant décisif. En alliant une autonomie électrique record à une technologie embarquée de pointe, la berline allemande redéfinit les standards du segment premium. Cette victoire historique confirme que l'innovation technique demeure le moteur principal de l'industrie automobile actuelle.

international

cOm

METTRE LES GAZ EN PÉRIODE D'INCERTITUDE



CECI S'APPELLE CERTAINEMENT UNE SALLE NOIRE DE MONDE QU'AUCUN AUPARAVANT N'AVAIT JAMAIS REMPLIE MAIS OÙ, EN PLEINE PÉRIODE D'INCERTITUDE, LE PARTI POUR L'ACTION-LE PARTI DU CRABE REFUSE DU MONDE. DR.



SUR LES BORDS DE NOTRE LUÏE, SUR NOS TERRES BÉNIES DU BANDUNDU, DANS LE MASIMANIMBA, DES VILLAGES ENTIERS SE VIDENT ET ENTRENT EN TRANSE À L'APPARITION DE YA KHALA (LE GRAND CRABE). UNE HISTOIRE VIENT DE COMMENCER. DR.



Aller plus à la stimulation

Selon une étude sur le plaisir sexuel féminin publiée dans la revue Archives of Sexual Behaviour, une femme sur deux atteint souvent l'orgasme plus fréquemment lorsqu'elle est seule que lorsqu'elle est avec un partenaire lors d'un rapport sexuel.

Les scientifiques ont analysé les réponses de plus de 28.000 femmes et ont constaté que le problème n'était pas d'ordre anatomique, mais qu'il tenait à la relation avec le partenaire. Selon une étude, 47 % des femmes ont déclaré atteindre rapidement l'orgasme et éprouver du plaisir sexuel lorsqu'elles se masturbent. Interrogées par les chercheurs sur les raisons de ce phénomène, les femmes interrogées ont donné des réponses variées. Plus de la moitié des femmes



La stimulation clitoridienne aide une femme à atteindre l'orgasme que la pénétration. DR.

qui n'atteignent l'orgasme que seules ont expliqué que cela était dû à un manque de stimulation suffisante de la part de leur partenaire. Cela peut inclure les préliminaires, tels que les baisers et les caresses, avant le rapport sexuel. Parmi les femmes qui atteignent facilement l'orgasme avec leur partenaire, plus des deux tiers ont déclaré que leur partenaire savait exactement de quel type de stimu-

lation sexuelle elles avaient besoin. Selon Karen Blair, la capacité d'une femme à atteindre l'orgasme ne dépend pas uniquement de son anatomie physique, mais aussi de la qualité de la communication et de l'interaction sexuelle entre deux personnes.

STIMULATION CLITORIDIENNE. Les auteurs de l'étude expliquent que, malgré de nombreuses

années de débats sur l'importance du clitoris dans l'atteinte de l'orgasme, la pénétration vaginale lors des rapports sexuels avec un partenaire reste l'acte sexuel le plus courant. De nombreuses études montrent que la stimulation clitoridienne est plus susceptible d'aider une femme à atteindre l'orgasme que la pénétration vaginale seule. Karen Blair ajoute que des études scientifiques

antérieures corroborent cette idée. Les rapports sexuels avec pénétration sont généralement plus agréables pour les hommes, tandis que pour de nombreuses femmes, la stimulation clitoridienne reste le moyen le plus sûr d'atteindre l'orgasme lorsqu'elle est associée à une pénétration pénienne. La deuxième raison souvent invoquée par les femmes pour expliquer pourquoi elles atteignent plus

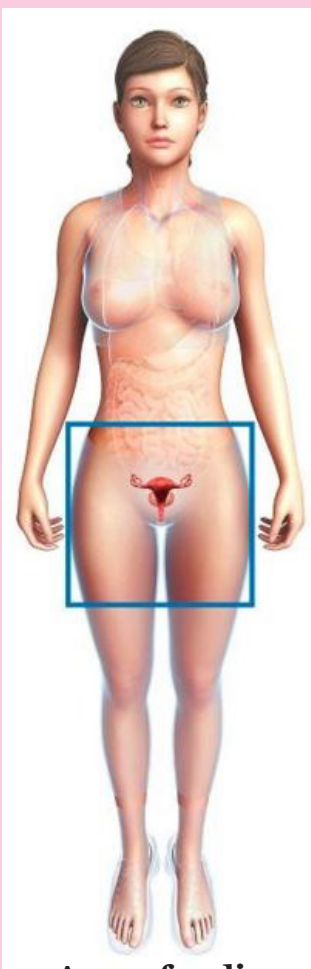
fréquemment l'orgasme lorsqu'elles se masturbent est l'absence de la pression liée à la « performance » qui accompagne les rapports sexuels à deux. Lorsqu'elles sont seules, les femmes ne se sentent pas sous pression, elles ne s'inquiètent pas de devoir atteindre l'orgasme, elles sont moins gênées par leur corps et il leur est plus facile de faire une pause si elles se sentent fatiguées. Une autre raison pour laquelle les femmes ont du mal à atteindre l'orgasme avec leur partenaire est la difficulté à communiquer ouvertement sur ce qu'elles apprécient pendant les rapports sexuels. Bien que la masturbation augmente souvent les chances d'atteindre rapidement l'orgasme, de nombreuses femmes qui parviennent à l'orgasme avec leur partenaire sont généralement satisfaites de leur vie sexuelle. Les auteurs de cette étude expliquent cette situation en affirmant que ces deux types de rela-

tions sexuelles remplissent des fonctions différentes. La masturbation procure un sentiment de contrôle, de concentration totale sur ses propres sensations et d'absence de jugement. En revanche, les rapports sexuels avec un partenaire sont associés à l'intimité émotionnelle et à la confiance. Le nombre d'orgasmes atteints par une femme n'explique qu'environ 11 % des variations observées dans la satisfaction des femmes vis-à-vis de leur vie sexuelle. Le simple fait d'atteindre l'orgasme ne garantit pas à une personne une vie sexuelle satisfaisante. Même parmi les femmes insatisfaites de leur vie sexuelle, nombreuses étaient celles qui atteignaient régulièrement l'orgasme. À l'inverse, certaines femmes qui déclaraient avoir une bonne vie sexuelle n'atteignaient pas l'orgasme à chaque rapport. La clé de ce phénomène réside peut-être en la femme elle-même.

L'orgasme n'est pas le summum du plaisir

La jeune femme lui avait parlé de son cours «Sexualité féminine», enseigné par la professeure et auteure Emily Nagoski (États-Unis, 1977). Après la confession de sa mère, l'étudiante lui envoie les diapositives du cours, qui montraient des photos de vulves, des diagrammes et des illustrations.

Cette anecdote est racontée par Nagoski elle-même dans son livre «Just the Way You Are : The Surprising New Science That Will Transform Your Sex Life», best-seller du New York Times publié en 2015. S'appuyant sur des



Approfondir la connaissance de notre corps et de ce qui nous procure du plaisir. DR.

études scientifiques et les expériences de milliers de femmes, l'auteure explore la science de la sexualité féminine et remet en question de nombreux concepts. Nagoski est titulaire d'un doctorat en comportements de santé, avec une spécialisation en sexualité humaine, et d'une maîtrise en conseil pédagogique, tous deux obtenus à l'université de l'Indiana. Il a récemment publié le livre «Come Together : The Science (and Art !) of Creating Lasting Sexual Connections».

Ce qui fait que la femme «se sente pas à la hauteur entre les draps»? Mon Dieu, il y en a tellement ! Parlons seulement des mythes sur l'orgasme. C'est un

mythe que la plupart des femmes ont un orgasme par pénétration : seulement 25 % d'entre elles y parviennent, les autres y parviennent parfois, rarement ou jamais. C'est un mythe de croire que nous aurons un orgasme la première fois que nous aurons des rapports sexuels : seulement 10 % des femmes y parviennent, et la plupart des orgasmes sont obtenus en touchant leurs propres organes génitaux. C'est un mythe de croire que l'orgasme est «le summum du plaisir» : c'est peut-être le cas, mais il existe de nombreuses autres façons d'éprouver un plaisir sexuel intense. En outre, tous les orgasmes ne sont pas du tout agréables. Il y a tellement de

mythes que je pourrais littéralement les citer toute la journée.

Un mythe préjudiciable aux femmes?

Un mythe très dangereux est l'idée que l'on peut savoir ce qu'une personne veut ou aime en se basant sur ce que font ses organes génitaux. La réponse génitale indique simplement que le cerveau remarque quelque chose en rapport avec le sexe, mais cela ne signifie pas que la personne veut ou aime ce qui se passe. C'est ce qu'on appelle une «inadéquation de l'excitation». J'ai donné une conférence TEDTalks sur ce sujet. Avons-nous évalué nos expériences sexuelles de la mauvaise manière?

Les femmes

mettent-elles trop de pression sur l'orgasme?

Les orgasmes n'ont d'importance que dans la mesure où vous décidez qu'ils en ont. S'ils sont très importants pour vous, tant mieux. S'ils ne le sont pas, c'est très bien aussi. S'ils sont importants pour vous, je vous recommande de savoir quel type de stimulation et dans quel contexte vous éprouvez le plus de plaisir. S'ils ne sont pas importants pour vous, je vous suggère d'améliorer la communication avec votre partenaire, afin qu'il ou elle sache que ce n'est pas votre priorité et que vous préférez éprouver du plaisir sexuel d'une autre manière. Communiquez avec confiance et joie ; il s'agit de votre corps

et de votre sexualité, c'est vous qui décidez comment et quand vous êtes touché(e).

Ne s'agit-il pas d'orgasmes, de leur nombre, de la fréquence des rapports sexuels ou de l'envie de faire l'amour, mais de plaisir. «Le plaisir est-il la mesure», «le plaisir est-ce ce qui compte»... D'une part, je vais dire que «le plaisir est la mesure» du bien-être sexuel, parce que c'est ce qu'indiquent les recherches. Lorsque les scientifiques s'adressent aux personnes qui s'identifient comme ayant une sexualité extraordinaire, ils ne parlent pas de désir et d'orgasme, mais d'authenticité, de vulnérabilité, d'empathie et de plaisir.

Andy Burnham, le nouveau PM britannique

Ces dernières années, rares sont ceux qui ont accédé au poste de Premier ministre en Grande Bretagne en prenant place au 10, Downing Street, à Londres, le siège des premiers ministres britanniques depuis 1735, en faisant l'objet d'aussi peu d'attention qu'Andy Burnham, qui y a pris ses fonctions le 20 juillet 2026 en remplacement de Sir Keir Starmer.

Le Parti travailliste au pouvoir ayant finalement opté pour un « couronnement » pour remplacer Sir Keir Starmer plutôt que pour une élection à la direction du parti, ses politiques et son style de gouvernance n'ont guère fait l'objet de débats.

L'avantage a été d'éviter toute division publique préjudiciable au sein du parti ; l'inconvénient, un manque de mise à l'épreuve pour son nouveau dirigeant et Premier ministre. On saura bientôt quel genre de Premier ministre il sera. Mais il convient de rappeler que Burnham n'est en réalité pas très connu - en dehors du Grand Manchester, où il est maire depuis dix ans -, et que tout le monde va donc devoir faire un peu de chemin pour le découvrir.

BOULEVERSER LA POLITIQUE BRITANNIQUE ?

Ce que l'on sait de Burnham laisse entrevoir à la fois un outsider et un initié - comme la plupart des hommes politiques d'aujourd'hui, il préfère mettre l'accent sur le premier aspect. Un outsider en raison de son éducation issue de la classe ouvrière du nord de l'Angleterre. Un initié parce qu'après avoir fréquenté la prestigieuse université de Cambridge, il s'est rapidement lancé dans la politique en tant que l'un des jeunes talents prometteurs des gouvernements du New Labour de Tony Blair et Gor-



Andy Burnham, l'homme qui remplace Sir Keir Starmer au 10, Downug Street. DR.

don Brown. Vêtu d'un maillot blanc, d'un short noir, de chaussettes et de crampons, Andy Burnham tire au but lors du match de football annuel opposant les députés travaillistes aux journalistes du lobby, à Brighton, dans l'East Sussex, au Royaume-Uni, en 2009. Sur le plan de la personnalité, Burnham tient à se présenter comme un type normal, auquel les gens ordinaires peuvent s'identifier. Il aime la bière et le fish and chips, adore parler de football et de musique, et a un look nettement plus branché que la plupart des politiciens actuels. Quant à ses opinions politiques, il affirme qu'elles ont été façonnées par l'aversion

qu'il éprouvait, adolescent, pour les gouvernements conservateurs de Margaret Thatcher des années 1980, partisans de la privatisation et de la libéralisation, qu'il accuse d'avoir désindustrialisé et démoralisé le Nord où il a grandi. Aujourd'hui comme à l'époque, il se situe sans complexe à gauche du centre. Comme la plupart des membres de la gauche européenne, Burnham considère généralement l'État comme une bonne chose et concentre son attention sur les plus démunis de la société. Il critique souvent le « néolibéralisme » des quarante dernières années, qui, selon lui, a laissé tomber les gens ordinaires. Mais ce qu'il entend

exactement par-là est moins clair, et il n'a jamais semblé ni particulièrement idéologique, ni très intéressé par les détails des politiques publiques.

Va-t-il bouleverser la politique étrangère ou intérieure britannique ? Pour faire court, on ne le sait tout simplement pas, car il s'est très peu exprimé à ce sujet.

En matière de politique intérieure, les contraintes sont énormes. La Grande-Bretagne est un pays caractérisé par une faible croissance et un endettement élevé. Les niveaux des dépenses publiques et de la fiscalité ont déjà atteint des sommets historiques. Ainsi, même si la gauche du Parti travailliste souhaiterait vivement une intervention accrue de l'État, cela ne sera pas facile. Le gouvernement de Burnham sera également limité par la promesse faite par le parti lors des dernières élections de ne pas augmenter la plupart des impôts ni de laisser la dette s'envoler. La grande idée que Burnham mise en avant depuis qu'il a été élu à la tête du Parti travailliste est celle d'une décentralisation accrue, c'est-à-dire le transfert de pouvoirs et de fonds de Londres vers les régions, mais elle reste résolument vague..

En matière de politique étrangère - un sujet sur lequel Burnham s'est peu exprimé tout au long de sa carrière -, il faut s'attendre davantage à une continuité qu'à un changement.

Étant donné que la politique étrangère est façonnée par la géographie, l'histoire, les intérêts nationaux et les événements, plutôt que par la politique partisane ou les caprices des dirigeants, une telle continuité n'a rien de surprenant. À l'instar de Sir Keir Starmer, Burnham s'attachera donc certainement à entretenir des relations plus étroites avec l'Union européenne - sans pour autant aller trop loin - et à promouvoir l'importance que la Grande-Bretagne accorde à l'État de droit, aux normes internationales et aux organisations multilatérales telles que les Nations unies. Il s'efforcera

également de préserver les relations privilégiées entre la Grande-Bretagne et les États-Unis - mais pas nécessairement avec le président Donald Trump en personne, même s'il n'en manquera pas d'essayer. Quant au défi auquel Burnham est confronté pour devenir le septième Premier ministre britannique en dix ans, ce roulement étonnamment élevé est en soi révélateur de la montagne qu'il doit gravir. Mais il y a une bonne et une mauvaise nouvelle pour Burnham. La mauvaise nouvelle, c'est l'ampleur même des défis économiques et sociaux qui ont mis à genoux ses six prédécesseurs. La bonne nouvelle pour Burnham est peut-être que l'attrait des partis insurgés de la gauche et de la droite populistes, à savoir les Verts et le Parti de la Réforme, a atteint son apogée - peut-être. En fin de compte, une grande incertitude plane sur Burnham. Est-il, comme certains le craignent, un personnage sympathique mais sans envergure, ou, comme l'espèrent les députés travaillistes avec plus ou moins d'optimisme, un homme d'État sérieux en devenir ?

avec AGENCES ■

Le journal Le Soft International est une publication de droit étranger, propriété de FINANCE PRESS GROUP en sigle FINPRESS Groupe, FPG.

FINANCE PRESS GROUP
RCCM
KIN/RCCM/15-A-27926
Id. Nat.
01-93-N00932M

Le Soft International
Global site
lesoftonline.net
lesoft.be
Kin's
kin-s.net
LeSoftConcept
LeWebSoftConstruct
InterCongoPrinters
RadioTéléAction
Masimanimba.
Grand Bandundu
info@lesoft.be
SIP-AFRIMAGES
B-1410 Belgique.
Tél 00-32-488205666.
Fax 00-322-3548978.
eFax 00-1-707-313-3691

DIRECTEUR GÉNÉRAL.
Yerkis Muzama Muzinga.
Phone +243-818371479.

Directeur associé
Yves Soda.

RÉDACTION.
T. Matotu
D. Dadei
Alunga Mbuwa.

DIRECTION COMMERCIALE.
Phone +243-818371479.

Directeur de la publication.
Mankana Makasi.
AMP Agences et Messageries de la Presse Belge. Accords spéciaux.
Trends. Trends, Tendances. Le Vif/
L'Express. Knack.
© Copyright 2026 FINPRESS.
Imprimé à Kinshasa
InterCongoPrinters

Autorisation de diffusion en R-DC.
M-CM/LMO/0321/MIN/08 datée 13 janvier 2008.



Trump déclare que les États-Unis n'en ont pas fini du tout avec l'Iran

Pour la dixième nuit consécutive, l'armée américaine a mené une nouvelle vague de bombardements contre l'Iran.

Donald Trump a déclaré que les États-Unis n'en ont « pas fini du tout » avec l'Iran. Des médias d'État iraniens ont évoqué des explosions à Bandar Abbas et sur l'île de

Qechm, tout près du détroit d'Ormuz. De son côté, Téhéran dit avoir visé des cibles militaires américaines à Bahreïn et au Koweït. Les frappes américaines ont visé Bouchehr, la ville portuaire où se trouve la seule centrale nucléaire civile en fonctionnement. Elle a été visée lundi matin, tandis que la région de Tabriz a été touchée, faisant « une personne morte en martyr et plusieurs

blessés », selon les autorités iraniennes. Téhéran affirme aussi que les États-Unis ont frappé une centrale nucléaire en construction à Darkhovin. Dans le Golfe, l'Iran a ciblé le Koweït, Bahreïn et le détroit d'Ormuz. Les Gardiens de la révolution revendiquent des attaques de drones contre la base aérienne Ali Al-Salem au Koweït et contre des systèmes de navigation aérienne

civile à Bahreïn, ainsi que des frappes contre des pétroliers dans le détroit d'Ormuz. Malgré le non-respect du protocole d'accord signé le 17 juin, Washington et Téhéran disent maintenir la voie diplomatique ouverte : les États-Unis, par la voix du secrétaire d'État Marco Rubio, affirment rester ouverts à une « solution diplomatique » tout en réagissant au « comportement » iranien.